



## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale ( <i>suite</i> )	
Discours de U Lwin (Birmanie) .....	1
Discours de M. Mănescu (Roumanie) .....	5
Discours de M. Khaddam (République arabe syrienne) ..	9
Discours de M. Romulo (Philippines) .....	16

*Président* : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. U LWIN (Birmanie) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation birmane à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-septième session ordinaire de l'Assemblée générale. Malgré les lourdes responsabilités que vous imposent vos fonctions en Pologne, vous êtes venu parmi nous pour prêter vos services éminents à notre Assemblée, dans un véritable esprit international de coopération. Nous sommes convaincus que votre grande expérience, votre perspicacité et vos qualités d'homme d'Etat — que vous avez démontrées au service de votre pays — vous seront précieuses ici et vous permettront de diriger les travaux si importants de l'Assemblée dans l'accomplissement de ses tâches difficiles vers une issue couronnée de succès, imprimant ainsi un élan supplémentaire à la cause de la paix, de la coopération et du progrès internationaux.

2. Je suis particulièrement heureux de saisir cette occasion de rendre hommage au Président sortant, M. Adam Malik, pour la façon admirable dont il a dirigé les délibérations de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. La sagesse, la dignité et le bon sens dont il a fait preuve à ce poste de Président resteront pendant longtemps dans la mémoire de tous.

3. J'aimerais aussi exprimer au Secrétaire général les félicitations de la délégation birmane pour sa compréhension si perspicace des réalités de la situation internationale actuelle et du rôle futur des Nations Unies, tel qu'il l'a exposé dans son introduction au rapport sur les travaux de l'Organisation [A/8701/Add.1].

4. La période qui s'est écoulée entre la dernière et la présente session de l'Assemblée générale a été marquée par des événements d'importance historique et politique qui ont modifié de façon fondamentale la configuration des relations internationales et nous ont rendus conscients du

fait que, dans le domaine de la politique internationale, la structure d'après guerre était arrivée à son terme. En bref, une nouvelle ère de l'ordre international est en train de se façonner sous nos yeux. Après avoir passé par plus de deux décennies d'une structure bipolaire de politique mondiale, empreinte de conflits idéologiques lourds de signification — la guerre froide — qui nous ont constamment tenus au seuil d'un déchaînement nucléaire possible, les protagonistes de la scène politique mondiale en viennent maintenant à reconnaître les réalités qui se sont fait jour dans le système international, et semblent se diriger vers des relations plus pragmatiques fondées sur les exigences des intérêts nationaux mutuels et réels qui transcendent, de loin, leurs divergences.

5. A notre avis, c'est là un processus dont il convient de se féliciter. C'est une évolution qui favorise la détente internationale. Plus les grandes puissances adopteront de mesures pour émousser les tranchants de l'hostilité idéologique, plus elles se dirigeront vers un accommodement réaliste, moins il y aura de justifications à l'existence de blocs de puissances et à une délimitation de la communauté internationale. Plus les grandes puissances régleront leurs relations sur une base pragmatique de coexistence et reconnaîtront leurs responsabilités globales en raison de leur énorme capacité de destruction, moindres seront les probabilités d'une guerre nucléaire. Le monde suit les modifications actuelles avec un très grand intérêt et avec le grand espoir que les grandes puissances ne manqueront pas de tracer la voie pour sortir de l'impasse dans laquelle s'est trouvé le monde au cours des 26 dernières années. Pour arriver à cette fin, il faudra de toute évidence que toute détente, tout accommodement entre les grandes puissances dépasse le cadre de ces dernières pour englober toutes les régions, celles surtout où se manifestent encore des conflits et des tensions et où la présence de ces puissances est le plus ressentie.

6. Les nouveaux événements qui se sont déroulés sont connus de nous tous et je n'ai pas l'intention de lasser cette Assemblée en les commentant en détail. En résumé, ils concernent les modifications spectaculaires qui se sont produites dans la position des grandes puissances rivales. Après plus de 20 ans d'hostilité, le premier contact établi, cette année, à Pékin, entre le Président des Etats-Unis d'Amérique et les dirigeants de la Chine a marqué un tournant historique mondial. La rencontre au sommet de Moscou, en mai dernier, entre le Président des Etats-Unis d'Amérique et les dirigeants soviétiques a revêtu une signification politique capitale. Ces événements ont permis une plus grande souplesse dans les relations internationales.

7. Les avantages de ces modifications des conditions internationales ont été ressentis également dans certaines

régions où régnaient depuis longtemps des tensions et des conflits. Dans le sous-continent indien et dans la péninsule coréenne, il y a, de la part de ceux qui jusqu'à présent étaient des adversaires, une tendance à entamer un processus qui, d'étape en étape, pourrait restaurer une paix et une sécurité durables dans leurs régions respectives.

8. L'Accord de Simla, récemment conclu entre l'Inde et le Pakistan, a fortement contribué à la détente et a permis de favoriser la paix et la stabilité non seulement dans le sous-continent mais aussi dans l'ensemble de l'Asie. Les gouvernements des deux pays sont convenus de mettre un terme au conflit et aux affrontements qui ont entaché leurs relations et de travailler au développement de relations amicales et harmonieuses et à l'établissement d'une paix durable dans le sous-continent, pour que les deux Etats puissent dorénavant consacrer leurs ressources et leurs énergies à la tâche pressante qui consiste à améliorer le bien-être de leurs peuples. La délégation birmane se félicite grandement de cette évolution positive.

9. En Corée, une "percée" significative a été réalisée après des années de malentendus et de méfiance, ainsi que d'hostilités et de conflits. La Corée du Nord et la Corée du Sud sont convenues que la réunification de leur pays serait réalisée par des efforts coréens, en toute indépendance, sans être soumise aux pressions ou aux ingérences extérieures; elles sont convenues que la réunification serait réalisée par des moyens pacifiques et non par l'emploi de la force l'une contre l'autre; et qu'on chercherait avant tout à créer une large unité nationale permettant de surmonter les divergences d'idées, d'idéologies et de systèmes. Les deux parties prennent à l'heure actuelle des mesures appropriées pour atteindre cet objectif national.

10. Je me dois aussi de mentionner le fait que, ailleurs en Asie, des initiatives importantes sont en cours pour assurer la reconnaissance de l'océan Indien en tant que zone de paix et de l'ensemble de la région d'Asie du Sud-Est en tant que zone de paix, de liberté et de neutralité, à l'abri de toute intervention de la part de puissances étrangères. Nous croyons que les perspectives de succès pour que ces initiatives aboutissent seraient considérablement accrues si les grandes puissances cessaient d'utiliser la région en tant que zone d'influence et respectaient les principes de la coexistence pacifique, notamment le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays de la région.

11. En bref, cette évolution d'une grande importance historique et politique augure mieux pour l'avenir que les 26 dernières années de crise et d'hostilité. Elle implique la prise de décisions importantes de la part des hommes d'Etat contemporains pour surmonter les intérêts égoïstes et exige de leur part une grande responsabilité morale et de grandes qualités politiques.

12. Tous les pays sont, de toute évidence, intéressés à l'évolution d'un monde où une coexistence pacifique et stable est possible. Au cours de l'année écoulée, on a pu constater que les principes fondamentaux de la coexistence pacifique s'imposent de plus en plus parmi les grandes puissances. A ce propos, il est particulièrement significatif que les Etats-Unis d'Amérique et la République populaire de Chine, dans leur communiqué conjoint publié à Shanghaï

le 27 février 1972, et les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, dans leur Déclaration des principes fondamentaux sur les relations mutuelles publiée à Moscou le 29 mai 1972<sup>1</sup>, se soient engagés à respecter les principes fondamentaux de la coexistence pacifique, en étendant ainsi la portée, quant à leur acceptation, de ces principes de relations internationales. En tant que pays qui a toujours adhéré à ces principes et les a appliqués en suivant une politique d'amitié active avec toutes les nations, la Birmanie se félicite, évidemment, de leur application complète aux relations internationales. Pour que l'humanité puisse prospérer sans crainte ni soupçon, nous devons créer dans la communauté mondiale la foi et la confiance dans les relations internationales. Pour cela, il est indispensable que toutes les nations soient résolues et déterminées à vivre en bonnes relations, quel que soit le système politique, économique et social existant dans les autres pays, et sur la base des principes de la coexistence pacifique, à savoir le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque pays, la non-agression, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, l'égalité et les avantages mutuels.

13. Malgré les résultats tangibles de la détente internationale dont nous sommes maintenant témoins, nous ne saurions oublier qu'en Indochine et au Moyen-Orient la situation présente un vif contraste avec les réflexions qui précèdent, et il est triste de noter qu'à notre époque de tels conflits puissent rester sans solution pendant des années.

14. Les rivalités et l'intervention continues des puissances étrangères dans les Etats d'Indochine menacent toujours la paix et la sécurité de l'Asie du Sud-Est. Cette intervention n'a occasionné que des souffrances indicibles, des pertes de vie innombrables et d'énormes destructions matérielles. En tant que nation appartenant à cette région et ayant connu les rigueurs insensées de la guerre au cours de la seconde guerre mondiale, la Birmanie se préoccupe vivement du sort tragique de tous les peuples d'Indochine. En particulier, la situation au Viet-Nam continue de peser lourdement sur la conscience des nations. La tragédie réside dans le fait que, depuis 30 ans, le peuple vietnamien est victime de la violence et de souffrances indicibles. Nous ne pouvons qu'être frappés par l'importance et l'intensité des hostilités qui se poursuivent et des proportions dévastatrices des moyens de guerre modernes employés. La délégation birmane estime que le retrait de toutes les forces étrangères des Etats de l'Indochine, l'engagement ferme des puissances extérieures de ne pas intervenir, de quelque façon que ce soit et en aucune circonstance, dans les affaires intérieures de ces Etats, et des négociations directes entre les parties de la région concernées par ce conflit afin de parvenir à la réconciliation nationale sont des conditions indispensables pour que les peuples de ces Etats puissent eux-mêmes trouver des solutions pacifiques à leurs problèmes.

15. En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, la Birmanie estime que l'impasse peut engendrer la discorde et le malaise général dans la région. Cela pourrait aboutir à la violence et menacer la stabilité des pays de cette région ainsi que la paix et la sécurité du monde. Dans une année

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-septième année, Supplément d'avril, mai et juin 1972*, document S/10674.

où tant de changements radicaux se sont produits dans d'autres zones de tension, ce serait un soulagement général pour la communauté internationale si les adversaires en présence au Moyen-Orient revoyaient leurs positions et réagissaient de façon positive à l'égard de la tendance à la détente mondiale. Les problèmes du Moyen-Orient sont empreints de passions et complexes, et ils ne peuvent être résolus que par des moyens pacifiques et non pas en ayant recours à la force armée. A notre avis, la résolution du Conseil de sécurité 242 (1967) continue de fournir une base appropriée pour le règlement pacifique du problème du Moyen-Orient.

16. Bien qu'au cours de cette année des changements importants aient été enregistrés quant à la nature même du système international, trois grands problèmes de portée mondiale qui sont apparus dans la période d'après guerre sont destinés à dominer la vie de la communauté internationale pendant longtemps. Ce sont la prévention de la guerre nucléaire, l'écart économique à combler entre les pays développés et les pays en voie de développement, et les conflits raciaux fondés sur la couleur. Ces trois questions, qui sont le fléau de l'humanité, relèvent de la lutte de l'homme pour son existence même, une existence libérée de la crainte de la bombe nucléaire et s'appuyant sur l'égalité et la justice.

17. La délégation birmane a toujours estimé que le but ultime de la race humaine tout entière dans le domaine du désarmement est la réalisation du désarmement général et complet assorti d'un contrôle international strict et efficace. En fait, nous croyons qu'il n'y a pas de solution de rechange à ce problème.

18. Mais, comme nous le savons tous, le désarmement général et complet soulève un grand nombre de questions complexes et épineuses qui sont au cœur même de la sécurité et de la souveraineté des Etats. Il présuppose l'existence d'un système efficace de sécurité collective universelle sans alliances militaires, tel que celui qui est prévu dans la Charte, et exige une maturation de l'esprit et des idéaux d'internationalisme. La réalisation du désarmement général et complet demandera donc du temps. Dans ces circonstances, la délégation birmane estime que les efforts immédiats de la communauté internationale devraient tendre, avec plus de profit, vers la réalisation d'accords sur ce qu'on appelle communément les mesures partielles ou collatérales de désarmement visant à contenir et réduire les dimensions du problème des armements, et rendre ainsi plus proche la réalisation du but ultime d'un désarmement général et complet. Dans ce contexte la délégation birmane pense que le contrôle des armes et les mesures de désarmement liées aux armes de destruction massive devraient bénéficier de la plus grande priorité.

19. Les incidences inquiétantes des armes nucléaires continueront d'affecter nos vies, et la question la plus importante — la prévention de la guerre nucléaire — ne peut être résolue que grâce à des mesures de contrôle des armes et de désarmement portant précisément sur le domaine nucléaire. L'existence de l'homme est aujourd'hui minée par sa peur de l'arme nucléaire qui, si on y avait recours, exterminerait l'humanité. Un monde dominé par des superpuissances dotées d'armes nucléaires n'est pas une

perspective agréable et, dans le contexte du progrès des négociations de désarmement, toute mesure, si petite soit-elle, adoptée par les supergrands en vue du contrôle des armes nucléaires devrait être bien accueillie.

20. Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont pris une première mesure à titre expérimental en vue de la limitation de leurs armes stratégiques. Les accords signés à Moscou le 26 mai 1972 par les deux plus grandes puissances nucléaires sur la limitation et un moratoire de leurs armes stratégiques défensives et offensives permettent d'espérer que d'autres mesures de contrôle des armements nucléaires et de désarmement seront adoptées. Pour renforcer la viabilité des accords de Moscou sur la limitation des armements stratégiques, la conclusion d'un traité interdisant les essais nucléaires souterrains est évidemment devenue plus urgente, puisqu'une telle mesure pourrait contribuer à arrêter l'expansion qualitative des armes nucléaires. La Birmanie voudrait que les premiers résultats productifs des accords de Moscou mènent à l'interdiction des essais nucléaires souterrains pour compléter le traité de 1963 d'interdiction partielle des essais<sup>2</sup>, permettant ainsi la réalisation d'une interdiction complète des essais.

21. Une autre question qui doit être abordée de toute urgence est l'élimination des armes chimiques des arsenaux de tous les Etats. De l'avis de la délégation birmane, le but des négociations à ce propos devrait, de toute évidence, être l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la production et du stockage de tous les types d'armes chimiques et la destruction totale des stocks existants ainsi que l'élaboration de procédures de vérification efficaces et adéquates rendant possible une interdiction totale. Nous sommes donc en faveur d'une méthode d'approche globale du problème, car en recherchant des solutions partielles on n'arrivera pas à régler cette question dans son ensemble.

22. Pour ce qui est de combler le fossé économique entre les nations développées et les nations en voie de développement — la situation des nantis et de ceux qui ne le sont pas — tout ce qu'on peut dire à l'heure actuelle, c'est qu'on ne peut encore déceler aucun progrès. En dépit de tous les efforts entrepris à l'échelon national et international, l'écart ne fait que croître. Lorsque l'Organisation des Nations Unies fut conçue en 1945, on ne prévoyait pas que le but proclamé dans le Préambule de la Charte de "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande" revêtirait une importance particulière pour les nations en voie de développement. Peu nombreux furent ceux qui pensèrent alors que la question des pays en voie de développement prendrait la première place dans le travail économique et social des Nations Unies. Mais les deux tiers de la population mondiale appartiennent au monde en voie de développement; leurs besoins matériels doivent être satisfaits et leur soif de dignité humaine doit être étanchée.

23. Nous savons tous que les tendances ne sont pas favorables aux pays en voie de développement. Le déclin de leur part dans les exportations mondiales, l'accroissement

<sup>2</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

de leur dette et leur taux de croissance plus lent sont amplement démontrés dans les rapports de l'Organisation. Ceux-ci prouvent le triste état de la coopération internationale dans ce domaine. Les résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Santiago, au Chili, en donnent également une preuve éloquente. La CNUCED a prouvé son utilité en fournissant un forum pour la discussion d'un large éventail de problèmes économiques qui intéressent les pays en voie de développement. Elle a indubitablement aidé à définir plus clairement les questions et, par conséquent, a contribué à une compréhension et à une estimation plus appropriées des problèmes des pays en voie de développement. Cependant, malgré cette plus grande compréhension, la Conférence de Santiago n'a pas permis de voir se dégager un effort international plus concerté pour surmonter ces difficultés. On sait qu'aucun progrès marquant n'a été réalisé sur les questions de fond et que les résultats ont été loin de répondre aux espoirs du Groupe des soixante-dix-sept pays en voie de développement tels qu'ils figurent dans la Déclaration de Lima<sup>3</sup>.

24. L'année dernière a également vu de grandes perturbations se produire sur la scène monétaire internationale. Point n'est besoin de souligner ici qu'il est urgent, à ce stade, d'adopter un nouveau système monétaire, qui soit équitable, pour répondre aux besoins du commerce international et du développement. Nous espérons qu'un tel système sera bientôt mis en place avec la pleine participation de toutes les parties intéressées.

25. Il serait illusoire de croire que les pays en voie de développement pourront rattraper les pays développés en quelques décennies. Ce qu'il faut, toutefois, c'est continuer à combler le fossé au lieu de l'élargir. De toute évidence, aucune nation ne peut se développer uniquement grâce aux ressources extérieures. En définitive, un pays devra toujours, pour ce qui est de son développement, compter avant tout sur ses propres efforts et il devra toujours s'appuyer sur ses propres ressources. Mais comme le monde est interdépendant, les problèmes des pays développés et des pays en voie de développement sont en interaction permanente et l'on ne peut réaliser de progrès dans le domaine du développement qu'en se fondant sur la coopération des deux mondes en présence.

26. Un autre défi de notre temps est le problème des conflits raciaux fondés sur la couleur. Les vestiges des formes les plus virulentes du colonialisme et des maux qui l'accompagnent, le racisme et la discrimination raciale, sont toujours un phénomène vivace qui influence profondément les relations humaines dans certaines parties de l'Afrique australe. Faut-il souligner que la sujétion de peuples à la domination et à l'exploitation étrangères constitue non seulement une violation du principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples, mais aussi un déni des droits fondamentaux de l'homme? La constance des mesures de répression visant à priver les peuples des

territoires encore dépendants d'Afrique australe de leur droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance est un sujet de grave préoccupation. La situation dans cette région est une situation de conflit ayant des ramifications internationales. Tant que les gouvernements intéressés continueront à réagir à contre-sens de l'opinion mondiale et tant que certaines grandes puissances auront tendance à contrevenir, de façon voilée, aux sanctions des Nations Unies, la tension en Afrique ne peut que s'accroître en ampleur et en intensité, empêchant la réalisation de l'idéal de paix et de sécurité des Nations Unies.

27. Le mouvement de changements politiques et sociaux qui se produit actuellement dans le monde aura inévitablement des répercussions sur les Nations Unies. Le défi auquel doit répondre l'Organisation est peut-être plus grand encore que par le passé et tous les efforts devront être déployés pour renforcer et développer les Nations Unies en harmonie avec les changements qui se sont produits dans les conditions et les besoins du monde. Les activités des Nations Unies doivent donc être conçues et élaborées compte tenu de cette situation. Il est significatif de voir que les structures rigides de pouvoir du passé font place à une diversité entre les nations, et de nouveaux centres de puissance sont apparus qui permettent une plus grande liberté et une plus grande souplesse d'action entre les nations. En d'autres termes, le temps n'est pas éloigné où la Charte des Nations Unies devra être révisée pour répondre à ces forces nouvelles. Du fait des préoccupations croissantes provoquées par l'explosion démographique, la pollution de l'environnement et le déséquilibre écologique, le domaine des travaux et des activités de l'Organisation continuera à croître en volume et en complexité et entraînera une augmentation inévitable des dépenses. Si nous voulons réussir à faire face à ces tâches, il faudra que les Nations Unies prennent des mesures appropriées pour une répartition et une coordination plus rationnelles des travaux accomplis par l'ensemble de leurs institutions et organismes, afin que les ressources financières dont dispose l'Organisation puissent être maintenues dans des limites raisonnables et contrôlables. La délégation birmane partage la préoccupation générale concernant les dépenses croissantes des Nations Unies, en particulier les dépenses administratives. Nous sommes donc très heureux que le Secrétaire général se soit personnellement occupé de cette question. Nous voudrions le féliciter de la façon décisive et résolue dont il a pris des mesures d'économie au sein de l'Organisation, mesures qui ont déjà donné des résultats appréciables, et nous voulons l'assurer de notre appui et de notre coopération dans tous ses efforts ultérieurs dans le même sens.

28. Pour conclure, la délégation birmane estime que la communauté internationale est au seuil d'une époque nouvelle de négociations et d'accommodements, laissant derrière elle une période d'affrontements et de conflits. Les méthodes de la diplomatie revêtiront à nouveau, à notre avis, une grande importance pour les nations qui cherchent à réaliser leurs intérêts de façon pacifique. Il n'y a aucun doute que pour résoudre les problèmes internationaux dans les domaines politique, économique, social, culturel ou humanitaire, la diplomatie multilatérale s'impose. Les Nations Unies, centre où s'harmonisent les activités des Etats dans la réalisation de cet objectif, est la meilleure

<sup>3</sup> Déclaration et principes du programme d'action adoptés à Lima le 7 novembre 1971. Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session*, vol. I: *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.4), annexe F.

instance pour la poursuite de la diplomatie multilatérale. La délégation birmane espère que les grandes puissances abandonneront leurs tendances à ignorer les Nations Unies dans la recherche de solutions aux problèmes internationaux d'importance vitale et emploieront pleinement l'ONU et ses organismes à cette fin. Dans la mesure où les Etats Membres des Nations Unies participeront activement à l'élaboration de solutions aux problèmes internationaux, ils seront amenés à mieux comprendre la signification de leur participation et de leur responsabilité, imprimant ainsi plus d'efficacité et d'élan aux travaux des Nations Unies.

29. M. MĂNESCU (Roumanie) : Monsieur le Président, mes premiers mots seront pour vous adresser, au nom de la délégation roumaine, les félicitations les plus cordiales pour votre élection à la haute fonction de Président de la vingt-septième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Le fait de voir occuper ce siège par un représentant de la Pologne socialiste, avec laquelle la Roumanie entretient des relations fraternelles et coopère amplement dans tous les domaines, constitue pour nous un objet de satisfaction particulière. Je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de la haute mission qui vous a été confiée et je tiens à vous assurer que le concours de la délégation roumaine vous est entièrement acquis.

30. J'exprime, en même temps, les appréciations de la délégation roumaine à votre éminent prédécesseur, M. Adam Malik, ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

31. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, notre haute considération, l'estime en laquelle nous tenons son activité mise au service du renforcement de l'Organisation et de l'accroissement de son rôle dans la vie internationale.

32. Je tiens aussi à rendre hommage à U Thant pour son activité inlassable et pour son dévouement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

33. La participation de la République socialiste de Roumanie à l'activité internationale s'étaye sur une analyse scientifique des grands changements qui se produisent sur la scène mondiale et des mutations intervenues dans le rapport des forces sociales et politiques, lesquels déterminent la direction du développement du monde contemporain.

34. En effet, un coup d'œil objectif sur le tableau des relations interétatiques révèle la force et le prestige accrus des pays socialistes, l'affirmation toujours plus vigoureuse des Etats qui se sont nouvellement engagés dans la voie de leur développement indépendant et d'autres Etats épris de paix, l'influence grandissante des peuples et de l'opinion publique sur le cours des événements internationaux. Dans le même temps, la révolution technique et scientifique à laquelle nous assistons est, pour une part non négligeable, à l'origine des importantes modifications qui se produisent quant au poids relatif des différents Etats dans la vie internationale. On voit s'intensifier l'activité des pays petits et moyens, profondément intéressés à une participation effective au débat et à la solution des grands problèmes, au bénéfice de tous les peuples. Toutes ces mutations démontrent de façon convaincante que la vieille politique impéria-

liste de force et de *diktat* voit se rétrécir sans cesse son domaine, que des perspectives toujours meilleures se dessinent pour instaurer une politique et des relations nouvelles entre les Etats, pour éviter une conflagration et fonder une paix durable. Le fait d'asseoir les relations entre Etats sur des bases nouvelles et démocratiques implique la reconnaissance et l'application intégrale et permanente, par tous les Etats et à l'égard de chacun d'entre eux, des principes fondamentaux du droit international, à savoir : la parfaite égalité en droits, l'indépendance et la souveraineté nationales, la non-ingérence dans les affaires intérieures, l'avantage, réciproque, le non-recours à la force ou à la menace de la force, le droit des peuples de décider eux-mêmes de leur destinée.

35. Toute la politique extérieure de la Roumanie reflète la mise en œuvre conséquente de ces principes. Notre pays situe au centre de sa politique l'intensification des relations d'amitié et de collaboration multiforme avec les pays socialistes, élargit constamment ses rapports de coopération avec les pays qui se sont engagés dans la voie du développement indépendant, amplifie sur de multiples plans ses relations avec tous les Etats du monde.

36. Dans les conditions du monde contemporain, toutes les nations ont le droit, auquel elles sont au même titre intéressées, de participer à la solution des grands problèmes auxquels l'humanité se trouve confrontée. Cela exige de façon impérative que des possibilités soient créées pour que tous les Etats, quels qu'en soient la force, la dimension, le potentiel ou le système social, puissent participer directement à l'identification des voies et à l'application des mesures capables d'assurer le progrès général de l'humanité, dans un climat de paix et de compréhension. L'harmonisation des efforts tendant à la réalisation des objectifs communs exige la mise sur pied d'une ample coopération entre les Etats, le perfectionnement continu des formes et des méthodes de coopération, une efficacité accrue de celles-ci.

37. Un rôle particulièrement important échoit à cet égard à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées en tant que facteurs appelés à stimuler la collaboration, à élaborer les normes destinées à régir les relations entre les Etats et à assurer leur transposition dans la vie.

38. Il est indéniable que nous assistons depuis un certain temps à un processus tendant à accroître le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la vie internationale, phénomène éminemment positif dont nous devons tous nous réjouir. On ne saurait, toutefois, ne pas remarquer qu'il se produit en même temps — et de nombreux faits l'attestent — un désir grandissant des Etats de voir se raffermir encore le rôle des Nations Unies. Des déceptions se font parfois jour, tout comme des inquiétudes justifiées, devant une certaine érosion du prestige de notre Organisation. Il est notoire que d'importantes résolutions adoptées au sein de ce forum ne dépassent guère le stade des déclarations d'intentions, qu'elles n'aboutissent pas à des mesures effectives de nature à exercer une influence déterminante sur le cours de la vie internationale. Cela constitue évidemment un phénomène très inquiétant, car les responsabilités que nous avons à l'égard des peuples ne

nous autorisent pas à nous réunir chaque année et à discuter des problèmes fondamentaux, alors que les fruits de ces discussions sont mineurs, faute souvent de finalité et d'efficacité.

39. Du haut de cette tribune, le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie adresse à tous les Etats du monde, à tous les gouvernements, un appel pressant de contribuer de leur mieux à accroître l'efficacité de l'ONU et à augmenter son rôle dans l'édification d'un monde de paix et de coexistence, placé sous le signe de l'entente et de l'amitié, d'une coopération internationale affranchie du spectre des animosités et de la méfiance.

40. Le Président du Conseil d'Etat de Roumanie, Nicolae Ceausescu, a déclaré :

“La Roumanie a toujours estimé que l'Organisation des Nations Unies est appelée à agir de manière à favoriser une coopération multilatérale entre toutes les nations de notre planète, à promouvoir dans la vie internationale des relations fondées sur la parfaite égalité en droits, d'où soient exclus l'emploi et la menace de l'emploi de la force dans les rapports entre Etats. Nous sommes d'avis que, dans les conditions actuelles, l'Organisation des Nations Unies peut exercer un rôle plus important à cet égard.”

41. Ce sont précisément ces impératifs de l'heure et de la responsabilité qui nous incombe en tant que Membre d'une organisation dans laquelle les peuples ont placé tant d'espoirs qui ont déterminé le Gouvernement roumain à demander l'inscription à l'ordre du jour de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, du point intitulé : “Raffermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, le développement de la coopération entre toutes les nations et la promotion des normes du droit international dans les relations entre les Etats.” Nous tenons à exprimer notre satisfaction du fait que, grâce à votre adhésion, cette proposition est devenue un point de l'ordre du jour des séances plénières de l'Assemblée générale [point 24].

42. Notre initiative procède de la nécessité, largement reconnue, pour les Nations Unies d'agir avec plus de fermeté pour la réalisation des buts inscrits dans la Charte, pour le respect et l'application universels des principes fondamentaux du droit international; de veiller à ce que tous les Etats s'abstiennent, dans leurs relations, de l'emploi ou de la menace d'emploi de la force, de toute pression ou contrainte; de la nécessité d'encourager la solution des litiges actuels ou éventuels entre Etats exclusivement par des méthodes pacifiques.

43. Il est impérieusement nécessaire que, dans l'accomplissement de sa tâche essentielle de maintenir et de renforcer la paix dans le monde, l'Organisation des Nations Unies contribue effectivement à prévenir et à liquider les foyers de tension et de conflit, à assurer les conditions requises en vue du développement libre et indépendant de tous les Etats Membres et à ne pas permettre, sous aucun prétexte, la transgression de la souveraineté de l'un quelconque d'entre eux.

44. Toute atteinte portée à l'indépendance et à la souveraineté d'un Etat doit être considérée comme incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et entraîner les conséquences et les mesures qui s'imposent. Il s'avère également nécessaire que l'Organisation contribue de façon plus substantielle à la réalisation du désarmement, à la liquidation du colonialisme et du néo-colonialisme, à la réduction des décalages actuels et qu'elle appuie davantage les efforts entrepris par les pays en voie de développement pour assurer leur progrès économique et social.

45. Les dernières décennies ont opéré de profondes transformations dans la configuration du monde contemporain. L'efficacité de l'action de l'ONU dépend, au plus haut degré, de sa capacité d'exprimer fidèlement les réalités du présent. De ce fait, les formes d'activité et les structures mêmes de l'Organisation doivent refléter les réalités nouvelles. C'est dans ce contexte que se place la nécessité d'une participation aussi large que possible des Etats, en vertu du principe de l'universalité, à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions portant sur des problèmes d'intérêt général, à toutes les activités de l'Organisation, ainsi que la nécessité de leur représentation plus judicieuse dans les organismes de l'ONU. Une telle approche est — nous en sommes persuadés — en pleine concordance avec l'esprit et les objectifs de la Charte des Nations Unies.

46. La délégation roumaine exprime sa conviction que l'examen en séance plénière de l'Assemblée générale du point proposé par notre pays fournira l'occasion d'un ample débat sur les voies et moyens les plus efficaces pour raffermir le rôle de l'ONU dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales. A cette fin, notre délégation souhaite œuvrer de concert avec les autres délégations, afin d'aboutir, par des efforts conjugués, à des conclusions et à des mesures concrètes de nature à favoriser la réalisation des buts poursuivis.

47. Le Gouvernement roumain attache, comme on le sait, une importance particulière au problème du renforcement de la sécurité internationale. A nos yeux, l'examen de cette question à la session actuelle devra donner une impulsion nouvelle à la mise en œuvre, dans toutes ses dispositions, de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)], et entraîner, en même temps, l'examen et l'adoption de nouvelles mesures susceptibles de favoriser l'élaboration du code commun de conduite des membres de la communauté mondiale.

48. C'est dans cet esprit que la Roumanie estime — compte tenu des mutations et des phénomènes spécifiques de nos jours et des exigences les plus pressantes de la vie internationale qui imposent le renforcement de la légalité internationale — qu'il est impérieusement nécessaire de réaliser un accord à caractère universel dans lequel puissent trouver leur consécration les commandements supérieurs de la conduite et de l'action dans les rapports interétatiques, les droits et les obligations fondamentaux des Etats. A notre avis, un tel code devrait proclamer fermement la nécessité de respecter le droit sacré de tous les pays à une existence libre, à la souveraineté et à l'indépendance, à la paix et la sécurité; réaffirmer l'obligation pour tous les Etats de respecter le droit de chaque nation de décider

librement de ses destinées, conformément à ses intérêts et sans aucune ingérence du dehors; reconnaître le droit, pour tous les Etats, de se défendre par tous les moyens — y compris les moyens militaires — contre tout attentat à leur souveraineté et à leur indépendance nationale; reconnaître et établir le principe qu'aucun problème qui intéresse différents Etats ne peut être réglé sans la participation directe et le respect des intérêts de tous ceux qui sont en cause; proclamer que toute méconnaissance des principes qui doivent régir les relations internationales, toute immixtion dans les affaires d'autres Etats seront considérées comme des actes dirigés contre la paix, comme des atteintes portées à la cause de la collaboration internationale. Tous les pays devront solennellement réaffirmer l'obligation de ne pas recourir à la force ou à la menace de l'emploi de la force contre d'autres Etats. Les puissances dotées d'armes nucléaires auront à assumer l'obligation de ne pas recourir à ces armes ni à la menace de s'en servir contre qui que ce soit et en aucune circonstance.

49. Lors de cette session, nous pouvons constater avec satisfaction qu'une évolution vers la détente s'affirme de façon toujours plus manifeste dans le monde. On assiste à une large multiplication des contacts internationaux, des rencontres et des pourparlers sur tous les continents, processus auquel participent aussi des Etats entre lesquels toute forme de dialogue avait été depuis longtemps interrompue. La conclusion se dégage ainsi que l'humanité prend conscience de façon toujours plus claire de ce que l'unique modalité, pour régler les divergences, est celle des négociations visant à trouver des solutions politiques à tous les problèmes, si épineux qu'ils puissent être.

50. Nonobstant cette évolution positive, il serait dangereux de se laisser bercer par l'illusion que les problèmes auxquels se heurte aujourd'hui l'humanité ont été ou sont en passe d'être définitivement réglés. Nous ne pouvons nous permettre d'ignorer ou de minimiser la gravité et le degré de nocivité de certains conflits militaires et foyers de tension qui persistent dans le monde.

51. Le Gouvernement roumain exige résolument que les flammes de la guerre d'Indochine soient éteintes, qu'un terme soit mis sans délai à l'intervention des Etats-Unis d'Amérique contre l'héroïque peuple vietnamien, aux bombardements et aux autres actions militaires, que les troupes américaines soient entièrement retirées, afin que ce peuple ainsi que les peuples cambodgien et laotien puissent régler librement leurs problèmes, sans aucune ingérence du dehors.

52. Nous appuyons la déclaration du 11 septembre 1972, du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Viet-Nam, document largement soutenu par le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et qui représente une nouvelle initiative constructive en vue du règlement politique du problème vietnamien dans le cadre des négociations de Paris. Nous appuyons également les initiatives du Gouvernement royal de l'Union nationale du Cambodge et celles du Front patriotique du Laos.

53. Tout en exprimant son inquiétude à l'égard de la persistance de l'état de tension au Proche-Orient, la

Roumanie se prononce pour le règlement politique du conflit, sur la base de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, ce qui implique le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés, l'assurance de l'intégrité et de la souveraineté de chaque Etat de la région. En même temps, nous estimons qu'il faut agir en vue de la solution du problème de la population palestinienne conformément à ses intérêts légitimes, en lui assurant les conditions requises pour un développement indépendant.

54. Le Gouvernement roumain réaffirme sa position suivant laquelle aucun Etat n'a le droit d'avancer des prétentions territoriales envers d'autres Etats sous prétexte que cela correspondrait aux besoins de sa sécurité et de sa souveraineté. La sécurité et la souveraineté d'un Etat ne peuvent être assurées par des conquêtes territoriales, mais seulement par une politique d'amitié et de paix avec tous les Etats voisins.

55. La Roumanie apprécie hautement l'initiative politique de la République populaire démocratique de Corée, grâce à laquelle il a été possible de réaliser des accords qui ouvrent la voie vers la normalisation des relations entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, en vue de la réunification pacifique et démocratique, sans aucune immixtion extérieure, et du développement unitaire de la nation coréenne. Il faut que notre organisation en tire, elle aussi, les conclusions appropriées et qu'elle agisse de manière à appuyer ce processus.

56. En concordance avec les intérêts fondamentaux de tous les peuples, la Roumanie attache une attention particulière à la réalisation du désarmement général et, en premier lieu, du désarmement nucléaire.

57. Eu égard à l'acuité de ce problème, force nous est de constater que, malheureusement, les négociations menées depuis de longues années à Genève n'ont pas donné des résultats à la mesure de notre attente. Sans sous-estimer l'importance de certains accords portant sur des problèmes partiels ou collatéraux, nous croyons que trop peu a été accompli quant à la réalisation de mesures réelles de désarmement.

58. Le Gouvernement roumain est d'avis qu'il faut agir résolument en vue de l'adoption de mesures effectives tendant à endiguer la course aux armements, à geler et à réduire graduellement les budgets militaires, à établir un programme concret ayant pour objectif l'interdiction de l'emploi des armes thermonucléaires et d'autres armes de destruction massive, l'arrêt de la production et la liquidation des stocks de pareilles armes, l'adoption de mesures concrètes relatives au démantèlement des bases militaires étrangères et au retrait des troupes des territoires d'autres Etats. Par ailleurs, il faut prendre ces mesures concrètes en vue de la réduction graduelle des effectifs des forces armées nationales et de l'abolition des blocs militaires.

59. La Roumanie s'est constamment prononcée en faveur d'une conférence mondiale du désarmement et elle s'attache à œuvrer à sa convocation. Nous concevons cette conférence comme un haut forum gouvernemental pour débats et négociations, jouissant d'une participation universelle et d'une compétence générale dans le domaine du

désarmement. Le Gouvernement roumain estime qu'il serait opportun que l'actuelle session de l'Assemblée générale des Nations Unies adopte une décision concernant la convocation de la conférence sous l'égide des Nations Unies et que des dispositions organisationnelles préliminaires soient prises, afin de pouvoir procéder aux préparatifs pratiques et à la convocation dans les meilleurs délais de la conférence.

60. En outre, le Gouvernement roumain préconise que toute l'activité du Comité du désarmement à Genève soit améliorée et élargie, démocratisée et soumise à un contrôle effectif de l'opinion publique mondiale.

61. L'évolution de la vie politique en Europe a fait ressortir, ces dernières années, la possibilité d'instaurer des relations nouvelles entre les Etats du continent et de réaliser la sécurité européenne. En tant que pays européen, la Roumanie a apporté sa contribution à l'amélioration du climat politique sur le continent et a appuyé les mesures positives qui ont été entreprises sur la voie de la reconnaissance et du respect des réalités établies en Europe, de la normalisation complète et du développement multiforme des relations intereuropéennes.

62. Ces tendances positives doivent être continuées et développées par l'établissement de relations normales, conformément au droit international, avec les deux Etats allemands, ainsi qu'entre ceux-ci, et par l'admission de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne, en tant que Membres à droits égaux, à l'Organisation des Nations Unies et dans les autres organismes internationaux.

63. Selon la conception du Gouvernement roumain, la sécurité européenne réclame la création d'un système d'engagements clairs, de la part de tous les Etats, et de mesures concrètes destinées à exclure tout acte d'emploi ou de menace d'emploi de la force, de pression ou de contrainte dans les relations entre les Etats en Europe. Un tel système devra garantir le développement libre et indépendant de tous les pays, selon la volonté de leurs peuples, ainsi qu'une large coopération exempte de toute entrave, sur la base des principes du droit international.

64. C'est dans cette perspective que s'imposent la préparation adéquate et la convocation, le plus tôt possible, de la conférence pour la coopération et la sécurité en Europe. La conférence doit constituer un forum démocratique de tous les Etats intéressés, pour y débattre et adopter les mesures tendant à édifier des relations nouvelles sur le continent européen, à créer des conditions permettant de dépasser la division actuelle en blocs militaires opposés et d'instaurer un climat d'entente, de bon voisinage et de coopération dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale.

65. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les efforts déployés en vue d'une collaboration plus étroite des Etats balkaniques. La Roumanie, qui a dès 1957 présenté des propositions à cet effet, estime qu'il serait utile de préparer une rencontre des représentants des pays balkaniques, afin de discuter la question de la transformation des Balkans en une zone de paix, de collaboration et de bon voisinage et de réaliser un accord sur les principes de la collaboration

économique, politique, scientifique et culturelle des pays balkaniques.

66. La mise en place d'un système de sécurité européenne de même que la conclusion d'accords à l'échelon sous-régional ouvriraient la voie à l'instauration de relations nouvelles sur le continent. Elles constitueraient, croyons-nous, une importante contribution à la cause générale du renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde et exerceraient une influence considérable et particulièrement favorable sur la vie internationale tout entière.

67. Le peuple roumain suit avec des sentiments de profonde solidarité la juste lutte menée par les peuples de l'Afrique et d'autres continents pour préserver leur entité nationale et liquider les vestiges de la domination coloniale.

68. La détermination et la manière conséquente avec lesquelles la Roumanie s'est toujours située aux côtés des peuples qui luttent pour se libérer ou qui concentrent leurs efforts pour parachever leur indépendance politique et économique ont trouvé une reconnaissance significative dans l'accueil combien chaleureux et enthousiaste qui fut réservé au Président du Conseil d'Etat, Nicolae Ceausescu, durant la visite effectuée, cette année, dans huit Etats africains. Cet accueil a éloquemment témoigné des sentiments de sympathie, d'estime et de solidarité qui animent mutuellement le peuple roumain et les peuples du grand continent africain. La visite a permis aux messagers de la Roumanie de constater sur place combien grandes sont les ressources d'énergie et de capacités créatrices de ces peuples, quel afflux de forces fraîches et constructives ils peuvent apporter à la communauté des nations.

69. La Roumanie accorde une aide active, d'ordre politique, diplomatique et matériel, aux mouvements de libération nationale des peuples de Guinée (Bissau), d'Angola, du Mozambique, de la Namibie et d'autres territoires, à la lutte anticolonialiste menée par les peuples pour conquérir et consolider leur indépendance d'Etat. Nous estimons que de nouvelles actions doivent être résolument entreprises pour mettre intégralement en œuvre la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. A cette fin, la reconnaissance internationale des mouvements de libération nationale et l'élaboration de programmes concrets de l'ONU et des institutions spécialisées en vue d'appuyer matériellement ces mouvements seraient d'une importance particulière. Il faut aussi que l'Organisation des Nations Unies condamne, avec toute la fermeté requise, la répression, par les puissances coloniales, des mouvements de libération nationale et prenne des mesures pratiques pour faire cesser promptement la domination coloniale et proclamer l'indépendance des peuples opprimés.

70. Nous condamnons de la manière la plus résolue la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale pratiquée par les régimes minoritaires et racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie. Nous nous prononçons pour l'adoption de mesures effectives visant à éliminer toutes formes de propagation du racisme, à interdire l'instigation à la haine et à la discorde entre les peuples, la propagande contre la paix et l'humanité.



71. Le sous-développement constitue l'un des problèmes les plus grands et les plus graves de la société contemporaine; la paix, le progrès et la prospérité du monde entier en dépendent.

72. Le problème de la liquidation des grands écarts entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement a acquis actuellement une dimension mondiale. Il y a de longues années que l'on assiste à la situation dramatique d'un monde où le sous-développement ne cesse de s'aggraver alors que d'immenses ressources matérielles sont gaspillées à des fins militaires.

73. La communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées sont appelées à prendre des mesures et à réaliser des programmes en vue de soutenir plus énergiquement les efforts déployés par les pays en voie de développement pour assurer la mise en valeur maximale de leurs ressources naturelles et humaines.

74. La multiplication des liens économiques internationaux, le développement du circuit des valeurs matérielles et spirituelles entre tous les Etats du monde, sous le signe de l'équité et sans égard pour leur niveau de développement ou leur système socio-politique, répondent à une nécessité objective de l'époque contemporaine et constituent une exigence fondamentale du progrès général.

75. C'est en tenant compte de ces réalités que la Roumanie, du fait qu'elle est elle-même un pays socialiste en voie de développement, se prononce avec esprit de suite pour l'intensification de la coopération internationale appelée à accélérer le progrès économique et social de tous les pays et, en premier lieu, de ceux qui s'efforcent de liquider le lourd héritage du passé. Elle prête son concours à toutes les actions constructives entreprises dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et à la transposition, sur le plan des réalités, des recommandations de la CNUCED.

76. Mon pays — à l'initiative duquel la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples fut adoptée en 1965 [résolution 2037 (XX)] — estime que l'une des préoccupations majeures de la communauté internationale doit être d'examiner de près les problèmes complexes des jeunes générations, de créer les structures nécessaires pour que les jeunes puissent apporter une contribution effective au développement économique et social des peuples et avoir la possibilité de s'exprimer sur toutes les questions essentielles de la vie contemporaine.

77. Tels sont les principes directeurs et les options fondamentales de la Roumanie socialiste sur le plan de la politique internationale. C'est dans cet esprit que la Roumanie militera sans relâche pour que l'Organisation des Nations Unies contribue, de façon toujours plus active et plus efficace, à l'effort commun des peuples en vue d'édifier un monde où toutes les nations, libres et égales en droits, pourront réaliser leurs aspirations légitimes à la paix, au bien-être et au progrès.

78. M. KHADDAM (République arabe syrienne)<sup>4</sup> : Au nom de la délégation de la République arabe syrienne et en

<sup>4</sup> L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

mon nom propre, je suis heureux, Monsieur le Président, de vous présenter nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection au poste important de Président de l'Assemblée générale. L'appui unanime qu'a reçu votre élection reflète le grand respect de l'Assemblée et la haute estime que la communauté mondiale ressent pour vous-même, pour votre peuple et pour votre pays.

79. Nous voudrions également dire combien nous avons apprécié les efforts constructifs de votre prédécesseur, M. Adam Malik, qui a fait preuve d'une objectivité idéale et a apporté une contribution positive aux travaux de l'organisation mondiale.

80. Nous félicitons M. Kurt Waldheim à l'occasion de son élection au poste de Secrétaire général des Nations Unies et nous lui souhaitons plein succès dans la lourde tâche qui lui incombe et dont il s'acquittera, nous en sommes certains, avec impartialité et compétence.

81. Tout en souhaitant la bienvenue au nouveau Secrétaire général, nous devons aussi remercier son prédécesseur, U Thant, qui a dirigé les affaires des Nations Unies au cours de phases critiques et orageuses. Nous nous rappellerons avec respect et admiration le travail et la personnalité de ce digne fils de l'Asie.

82. Chaque année, nous nous arrêtons un moment pour réévaluer et examiner les travaux de la communauté mondiale. Si nous apprécions objectivement et de façon réaliste les résultats de l'année passée, nous constatons que les relations internationales n'ont guère fait de progrès dans les domaines de la liberté, de la sécurité et du bien-être de la grande majorité des peuples du monde. En effet, malgré les événements importants qui tendent à réduire l'affrontement international sur certains points, la majorité des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine voient encore leur intégrité menacée, leur liberté restreinte et leur dignité piétinée, et ils connaissent encore les pires formes d'exploitation.

83. Ces peuples sont heureux de voir éliminer les tensions qui représentent des dangers pour l'existence même de la race humaine. Ils sont également heureux de voir que le concept de la coexistence pacifique est plus largement accepté; mais ils souhaitent également avec ardeur que les résultats bienfaisants de ces nouveaux événements s'étendent à tous les peuples du monde, quelles que soient leur puissance et leur dimension.

84. A cet égard la République arabe syrienne considère que la conférence envisagée sur la sécurité européenne constitue une étape louable en vue de faire régner la sécurité dans une région qui — comme notre pays — borde la Méditerranée. La République arabe syrienne a donc apporté son plein appui à l'accord quadripartite sur Berlin du 3 septembre 1971 et aux traités conclus entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne le 12 août 1970, d'une part, et entre la Pologne et la République fédérale d'Allemagne le 7 décembre 1970, d'autre part.

85. Tout en accueillant favorablement la proposition de convocation d'une conférence sur la sécurité européenne, nous voudrions souligner le rapport indéniable qui existe

entre la sécurité en Europe et la sécurité dans le bassin méditerranéen. La situation géographique de nombreux Etats européens et l'influence qu'exercent réciproquement les intérêts des pays européens et ceux des pays limitrophes de la Méditerranée font que tout accord sur la sécurité européenne qui négligerait la sécurité des pays méditerranéens serait vain. Il ne peut y avoir de paix ni de sécurité dans la région méditerranéenne si l'on ne met pas fin à l'agression continue d'Israël en obtenant le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés et si l'on ne rend pas au peuple arabe de Palestine les droits dont il a été frustré.

86. Un autre événement important est la proposition qui vise à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. En tant qu'Etat non aligné en voie de développement, nous appuyons pleinement tous les efforts internationaux tendant à un désarmement global et total qui libérerait le monde de la crainte d'une guerre nucléaire en détruisant les stocks d'armes nucléaires existants, en interdisant une nouvelle production de ces armes et en créant un contrôle international efficace pour obtenir que ces objectifs soient pleinement respectés.

87. Nous n'ignorons pas les horizons encourageants qui ont été ouverts grâce à ces événements heureux, mais nous ne pouvons pas méconnaître les conditions d'oppression dont souffrent encore les peuples du tiers monde. L'agression israélienne se poursuit; avec le temps, les dangers et les misères qu'elle apporte ne cessent d'augmenter. Les peuples d'Indochine continuent de souffrir de l'agression impérialiste des Etats-Unis, tandis que de vastes parties de l'Afrique continuent à être soumises à un colonialisme direct et aux abominables pratiques de la discrimination raciale, qui comprennent des actes de pillage, d'exploitation et de mépris total des droits de l'homme.

88. En dépit des efforts des pays en voie de développement, l'écart entre les nations développées et les nations en voie de développement dans les domaines économique, culturel, scientifique et technique ne cesse de grandir. C'est le résultat inévitable de l'inégalité accrue entre les deux groupes de nations et de la pression exercée de l'extérieur sur les peuples du tiers monde qui voudraient avancer sur la voie du progrès et de l'égalité et apporter une contribution efficace au noble but d'assurer une vie décente à tous les êtres humains, sans distinction de race, de couleur ou de croyance.

89. Une analyse des conditions internationales existantes montrerait que le système des relations internationales qui s'est créé après la destruction du despotisme nazi ne s'est pas avéré un succès — malgré les souffrances terribles causées par la seconde guerre mondiale et les leçons que l'humanité aurait dû tirer de ses souffrances — en ce qui concerne la nécessité de nous en tenir aux objectifs et aux principes que nous avons tous accepté de respecter en vue d'assurer une vie meilleure à tous les peuples. Il est vrai que l'équilibre de la terreur nucléaire nous a, jusqu'à présent, protégés d'une destruction totale et certaine. Mais, en dépit de son efficacité pour prévenir une guerre totale, il n'a eu que peu d'effets sur l'interdiction de l'emploi de la force et de la menace de l'emploi de la force dans les relations internationales. En outre, il n'a eu aucun effet sur les

inégalités qui existent entre les pays développés et ceux en voie de développement. De nombreux peuples continuent donc à souffrir de l'esclavage, de l'exploitation, de l'occupation et de la persécution, situation qui montre à quel point nous n'avons pas réussi à atteindre les nobles buts de la Charte. Devant cette situation regrettable et dangereuse, la République arabe syrienne continue de considérer que son devoir sacré est de prendre part à la lutte contre les conditions d'oppression qui menacent la paix mondiale et qui violent les principes de la Charte des Nations Unies.

90. En fait, la République arabe syrienne lutte aux côtés des peuples qui combattent pour assurer à l'humanité un avenir délivré de l'agression, de la domination, de l'oppression, de la crainte, de la faim et de l'ignorance. La ferme opposition de notre pays au nouveau et à l'ancien colonialisme nous a causé beaucoup de souffrances et de sacrifices. Comme vous le savez tous, la Syrie a été et continue d'être la victime d'une agression, d'une occupation et de toutes sortes de menaces et de pressions. Mais rien n'ébranlera notre position et notre ferme détermination de libérer notre pays et de combattre l'impérialisme et le colonialisme. Nous continuerons à maintenir cette position jusqu'à ce que la cause que nous défendons triomphe grâce à la lutte des peuples du monde pour libérer l'humanité et pour une paix fondée sur la justice et l'équité.

91. Conformément aux principes que nous soutenons, nous avons fermement appuyé et continuerons d'appuyer les peuples de l'Indochine, victimes de l'agression impérialiste des Etats-Unis. Nous avons soutenu la lutte héroïque du peuple du Viet-Nam pour conserver son unité nationale et son intégrité territoriale et pour défendre son droit à déterminer son avenir librement et sans ingérence étrangère. Nous répétons notre conviction que le plan en sept points soumis par le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud Viet-Nam représente une attitude constructive dans la voie de la solution de la question vietnamienne.

92. Nous condamnons l'escalade de l'agression des Etats-Unis contre le peuple du Viet-Nam, les bombardements d'objectifs non militaires, la destruction délibérée d'installations économiques, de barrages et de projets d'irrigation, et le meurtre brutal de civils, femmes, enfants et vieillards. La communauté internationale tout entière et le monde civilisé se posent cette question : ces actes ne constituent-ils pas le crime de guerre le plus hideux dirigé contre l'ensemble de l'humanité ?

93. La République arabe syrienne condamne également l'intervention militaire des Etats-Unis au Cambodge et au Laos. Nous croyons que le Gouvernement cambodgien d'union nationale est le seul représentant légal du peuple du Cambodge. Nous appuyons les déclarations de la Conférence au sommet des peuples de l'Indochine qui s'est tenue en 1970 et nous croyons que la paix en Indochine ne pourra se réaliser que par le retrait des troupes étrangères et l'exercice, par les peuples de l'Indochine, de leurs droits à la libre détermination, sans obstacle ni intervention venu de l'extérieur.

94. La République arabe syrienne appuie la nouvelle initiative de la République populaire démocratique de Corée relative à l'unification pacifique de la Corée. Nous

demandons la dissolution de la Commission spéciale des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, la cessation des activités du Haut Commandement des Nations Unies en Corée et le retrait de toutes les troupes étrangères du territoire coréen.

95. En perpétrant leurs crimes contre les peuples de l'Afrique, les colonialistes et les impérialistes ont eu recours à toutes les méthodes de l'ancien et du nouveau colonialisme, y compris l'installation de colons et l'imposition d'une forme horrible de discrimination raciale pour soutenir les régimes minoritaires étrangers qui exploitent et pillent des régions très vastes du continent africain.

96. Nous nous déclarons pleinement solidaires des peuples africains qui luttent pour mettre fin à la domination coloniale. Nous appuyons également les décisions de la neuvième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)<sup>5</sup> qui visent à mettre fin au colonialisme en Afrique, conformément à la résolution 1514 (XV) des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

97. Le peuple arabe syrien condamne énergiquement la politique d'*apartheid* pratiquée par le Gouvernement d'Afrique du Sud. Nous condamnons également l'insistance que met ce gouvernement à occuper et à administrer la Namibie. Nous tenons à exprimer notre plein appui à la lutte du peuple du Zimbabwe contre la domination despotique et oppressive d'une minorité raciste qui l'exploite. Nous soutenons fortement tous les mouvements de libération d'Afrique, notamment ceux de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau).

98. Le peuple arabe, qui a subi l'agression sioniste, fondée sur le colonialisme des colons et la discrimination raciale, ainsi que des attaques expansionnistes dans le golfe d'Arabie, considère les peuples d'Afrique, victimes de l'impérialisme et du colonialisme, comme des camarades de lutte contre un ennemi commun qui emploie les mêmes méthodes et les mêmes armes pour déraciner les habitants autochtones et les remplacer par des immigrants racistes, pour leur imposer une domination politique et économique et usurper et exploiter les ressources naturelles de leurs terres. Le peuple arabe de Syrie est décidé à poursuivre la lutte commune aux côtés des peuples d'Afrique jusqu'à la victoire finale et jusqu'à ce que le dernier bastion de l'impérialisme en Afrique soit complètement détruit.

99. La République arabe syrienne — un des premiers membres du mouvement des pays non alignés — pense que les principes établis pour la première fois il y a 17 ans, à la Conférence afro-asiatique de Bandoung<sup>6</sup>, ont — malgré les complots impérialistes — affirmé la volonté des peuples du tiers monde de se libérer et d'édifier pour l'humanité un avenir où la paix et la sécurité régneront.

100. Nous considérons la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue à

Georgetown, en Guyane, du 8 au 11 août 1972, comme un pas en avant dans la lutte des Etats non alignés pour assurer la victoire des mouvements de libération dans l'ensemble du monde contre toutes les formes d'impérialisme, de colonialisme et de discrimination raciale. Les résolutions de la Conférence qui appuient la lutte des Arabes contre l'agression et l'occupation israéliennes, qui condamnent les crimes d'enlèvement et de piraterie internationale commis par les Israéliens contre la Syrie et le Liban, qui expriment l'appui à la lutte du peuple arabe de Palestine pour reconquérir son droit national à ses terres et à sa patrie et son droit à l'autodétermination, et qui appuient également la lutte des peuples d'Indochine et des mouvements de libération en Afrique et dans toutes les parties du monde — toutes ces résolutions ont confirmé la force et l'indépendance du mouvement non aligné et sa capacité de résister à toutes formes de pression impérialiste. Nous sommes décidés à continuer la lutte pour assurer le triomphe des principes du non-alignement, quels que soient les sacrifices que cela nous coûtera.

101. A cet égard, je désire appuyer la suggestion très sage du Ministre des affaires étrangères du Mexique [2050ème réunion], qui a demandé à juste titre la présence permanente des pays du tiers monde au Conseil de sécurité.

102. Nous avons toujours préconisé l'universalité de la représentation à l'Organisation des Nations Unies et dans toutes ses institutions spécialisées. Au cours de l'année écoulée, nous avons tous constaté, dans les travaux de l'Organisation mondiale, les changements positifs dus au fait que la Chine a repris le siège qui lui revient aux Nations Unies. La Chine a appuyé les peuples du tiers monde et est au premier rang des Etats engagés à liquider le colonialisme et l'impérialisme. Elle a travaillé activement pour défendre les principes de la Charte des Nations Unies.

103. Nous appuyons l'admission à l'Organisation mondiale de tous les Etats épris de liberté qui respectent la Charte, et nous croyons que l'admission de la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies renforcerait l'Organisation et contribuerait à promouvoir la paix mondiale.

104. L'indépendance politique de tout pays reste instable tant qu'elle ne s'accompagne pas de la fin de la dépendance économique. Pour y arriver, les pays en voie de développement doivent suivre une politique économique qui tende à augmenter le produit national et, par conséquent, le niveau de vie de leurs citoyens. L'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement s'élargit, comme l'a démontré la troisième session de la CNUCED qui a eu lieu cette année à Santiago du Chili.

105. Nous convenons que les pays en voie de développement devraient suivre la voie de l'autarcie, mettre en route des projets de développement et s'efforcer d'augmenter le volume des échanges commerciaux entre eux. D'autre part, les pays développés devraient répondre, non seulement aux exigences de la solidarité et de leurs responsabilités historiques, mais aussi à leurs intérêts bien compris et aux intérêts de la paix mondiale et de l'humanité dans son ensemble, en prenant les mesures indispensables à la création de la volonté politique nécessaire pour adapter les

<sup>5</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1972*, document S/10741.

<sup>6</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, séances plénières*, 533ème séance, par. 146.

relations économiques internationales de façon à assurer la justice et l'égalité, à mettre fin aux cas d'injustice flagrante et à réduire peu à peu l'écart considérable qui sépare le niveau de vie des pays développés de celui des pays en voie de développement.

106. Se rendant compte de la grande importance, pour l'avenir de l'humanité, des sujets discutés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en juin dernier, la République arabe syrienne y a participé ainsi qu'aux efforts qui ont contribué à ses résultats positifs. Il faut espérer que la présente session de l'Assemblée générale donnera à la question de l'environnement toute l'attention qu'elle mérite.

107. L'agression sioniste et impérialiste contre le peuple arabe de Palestine et trois pays arabes Membres de l'Organisation des Nations Unies devient de plus en plus féroce et flagrante et implique plus de danger pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient et pour le monde dans son ensemble.

108. Les cinq années qui se sont écoulées depuis l'agression israélienne du 5 juin 1967 ont révélé aux Membres de l'ONU, et à tous les peuples du monde, le vrai caractère de l'agression à laquelle nous avons à faire face.

109. La question du Moyen-Orient, qui est, en fait, une extension de la question de Palestine, représente le plus grave défi aux Nations Unies et une très grave menace à la paix et à la sécurité du monde. Le sort de l'Organisation mondiale, en tant que moyen de décourager l'agresseur et de supprimer l'agression, dépend de la capacité de celle-ci d'assurer le respect de ses résolutions et des principes de la Charte des Nations Unies.

110. Si ces dernières années nous ont permis de constater que les Membres de l'ONU comprennent davantage le danger qu'impliquent pour la communauté internationale dans son ensemble la politique expansionniste d'Israël et ses actes d'agression répétés, le fossé qui sépare les vœux des Nations Unies tels qu'ils sont exprimés dans les résolutions des Nations Unies, d'une part, et le fait d'assurer le respect indispensable et la mise en œuvre effective de ces résolutions, d'autre part, s'est élargi plus que jamais, ce qui fait que les petites nations ne considèrent plus l'Organisation mondiale comme capable de fournir une garantie suffisante de leur indépendance, de leur sécurité et de l'intégrité de leur territoire national.

111. Ce défi lancé à l'autorité des Nations Unies et le mépris des résolutions des Nations Unies ayant trait à la paix et à la sécurité constituent non seulement une menace à l'autorité de l'Organisation mondiale, mais aussi encouragent l'expansion et l'agression dans toutes les parties du monde tant que l'agresseur pourra jouir des fruits de l'agression sans crainte d'être puni ou découragé.

112. Loin de respecter les résolutions des Nations Unies qui condamnent le recours à la force et l'acquisition de territoires par la force, Israël se vante avec arrogance de retenir les fruits de son agression de 1967, tout comme il a conservé les fruits de son agression de 1948.

113. En juin dernier, cinq ans après l'agression de 1967, Israël a donné le nombre, le type et les noms des colonies israéliennes établies dans les territoires arabes occupés, et imprimé des cartes indiquant l'emplacement de ces colonies. Dix-sept colonies ont été établies sur les hauteurs syriennes du Golan, comme Israël lui-même l'a reconnu, 17 sur la rive ouest du Jourdain et 16 dans le secteur de Gaza et le district du Sinaï et d'Araba. Evidemment, Israël n'a pas indiqué les noms et le nombre des villages arabes qui ont été détruits pour faire place à ces colonies, et nous n'avons pas obtenu de renseignements en ce qui concerne les terres d'où les Arabes ont été expulsés afin de les donner aux immigrants venant des quatre coins du monde, trompés par la propagande sioniste.

114. Israël s'intéresse, non pas à mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies, mais plutôt à mettre en œuvre les résolutions du Congrès sioniste mondial, dont chaque clause implique une violation de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des résolutions des différents organes des Nations Unies sur la question de Palestine.

115. Les résolutions adoptées par le vingt-huitième Congrès sioniste mondial, qui s'est tenu dans Jérusalem occupée au début de cette année, étaient plus avides et plus agressives que celles des congrès antérieurs. Elles approuvaient l'agression et l'expansion d'Israël, la négation de l'existence humaine et nationale des Arabes, mobilisaient les ressources sionistes pour coloniser les terres arabes et, dans un esprit de fanatisme racial et religieux, invitaient tous les Juifs, où qu'ils vivent et quels que soient leurs affiliations politiques et les régimes sous lesquels ils vivent, à immigrer en Palestine et dans les territoires arabes occupés, et par-là même à participer au crime que constituent l'expulsion des habitants indigènes et la suppression du patrimoine et de la civilisation arabes. Et l'on fait tout cela pour réaliser le rêve fou d'un "Grand-Israël" s'étendant du Nil à l'Euphrate.

116. A un moment où Israël se refuse à rapatrier les réfugiés et les personnes déplacées d'origine arabe dans les terres d'où ils ont été expulsés, et qui sont si près de leur lieu d'exil, le Congrès sioniste mondial s'est déclaré très satisfait du taux accru des immigrants qui arrivent en Israël de toutes les parties du monde, a demandé un effort continu pour stimuler l'émigration de juifs de tous pays et de tous régimes, et a déclaré que le droit du peuple juif à *Eretz Israël* est indiscutable.

117. Cette attitude, inspirée par l'arrogance, l'égoïsme et le défi, a dévoilé le caractère véritable du sionisme et de son rejeton, Israël. Entre 1949 et 1971, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté 24 résolutions confirmant le droit des réfugiés de Palestine au rapatriement. De plus, depuis 1967, des résolutions adoptées par les Nations Unies ont confirmé la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité le 14 juin 1967, qui priait Israël de rapatrier les réfugiés déplacés depuis le 5 juin 1967. Malgré toutes ces résolutions des Nations Unies qui défendent nettement les droits des Arabes sur les terres arabes, les nouveaux venus sionistes s'entêtent à proclamer que leur droit à ces terres est indiscutable.

118. Telle est la logique de la force brutale qui a exposé à nouveau à cette Assemblée, et au monde entier, le vrai caractère des agresseurs israélo-sionistes contre lesquels notre peuple, qui aspire à la libération et à la paix, est obligé de lutter.

119. L'histoire d'Israël abonde en crimes de guerre et en crimes commis contre l'humanité — crimes qui furent définis par les principes de Nuremberg<sup>7</sup> et dont la définition fut par la suite adoptée par les Nations Unies [résolution 95 (I)]. Il est ironique, certes, qu'Israël ait violé chaque principe et chaque article de la Convention de Genève du 12 août 1949 qui traite de la protection des civils en temps de guerre — convention à l'origine rédigée pour empêcher la répétition des crimes commis par les brutes nazies contre les peuples d'Europe et surtout contre les Juifs.

120. La destruction de villes et de villages arabes, la modification du caractère arabe des territoires occupés, l'expulsion de leurs habitants, l'imposition de punitions collectives, la confiscation de propriétés arabes et le transfert collectif des habitants arabes dans des régions éloignées ou dans des régions se trouvant hors des territoires occupés pour les remplacer par de nouveaux immigrants juifs qui sont ouvertement des colonialistes — tout cela constitue une violation flagrante des principes du droit international et des droits de l'homme et des principes les plus élémentaires. La question tout entière a été résumée par Moshé Dayan, expert reconnu en matière de violence et de terrorisme, lorsqu'il a dit qu'"aucune colonie juive n'a été établie sur une terre autre que celle où s'était élevé un village arabe". Cela a paru dans *Ha'Aretz* du 19 mars 1969. Face à ces crimes israéliens, la Commission des droits de l'homme a déclaré, lors de sa dernière session, que les actes israéliens dans les territoires occupés constituaient des crimes de guerre et un défi à l'humanité<sup>8</sup>.

121. Israël a assourdi le monde de clameurs au sujet du prétendu traitement inhumain infligé aux Juifs syriens par la Syrie. Israël semble croire que le monde est sourd, aveugle et muet, et ne peut donc rien voir, ni entendre de la discrimination raciale à laquelle sont soumis les Arabes en Palestine et dans les autres territoires occupés et que l'on met également en pratique contre les Juifs orientaux et de couleur. Mais la Syrie, ayant bonne conscience, a toujours bien accueilli les représentants de la presse mondiale, et ceux-ci ont fait rapport sur la parfaite égalité dont jouissent tous les Syriens, sans discrimination aucune.

122. A la suite de l'appui des Etats-Unis — allant jusqu'au point où ces derniers ont abdicqué leur propre personnalité — les Israéliens sont parvenus à un tel degré d'arrogance qu'ils gardent une attitude d'indifférence totale face à la condamnation mondiale des méthodes et de la mentalité nazies, dont furent victimes les Juifs dans le passé et qu'applique maintenant Israël non seulement à l'égard des Arabes, mais également en ce qui concerne certaines

catégories de Juifs qui sont considérés comme des citoyens de seconde classe.

123. Le monde entier est au courant de la profanation, par Israël, d'églises et de mosquées sises en Palestine occupée. La tentative d'incendie de la mosquée Al Aqsa en 1969 n'était pas le fait d'un fou, comme l'a prétendu Israël. Cette tentative a été répétée cette année, mais les autorités israéliennes ont imposé un black-out total sur les informations y relatives. Le monde entier a également eu connaissance des tentatives faites en vue de violer des Lieux saints et de piller des antiquités dans les territoires arabes occupés. Plus récemment, la conscience de l'humanité a été choquée par les mesures qu'ont prises les autorités israéliennes lorsqu'elles ont empêché par la force des armes les habitants des villages arabes d'Ikrit et de Kefar Bar'am de revenir sur leurs terres et dans leurs villages vingt-quatre ans après qu'ils en eurent été expulsés par les Israéliens.

124. Le monde entier a, en outre, entendu dire que, sous un prétexte ou un autre, des villages arabes situés dans les districts de Jérusalem et d'Hebron ont été détruits, démolis et rasés par bulldozers. La politique d'Israël visant à terroriser les habitants arabes pacifiques, qui a commencé avec les massacres de Deir Yassin et de Kibya, en 1948 et 1953, a été poursuivie parce que les Israéliens la jugent efficace et qu'en outre ses répercussions sur l'opinion publique mondiale leur importent peu; ils croient en effet pouvoir contrebalancer ces répercussions par le truchement de leur mécanisme de propagande mensongère et en ayant recours au chantage appliqué à tout Etat que ne trompe pas cette propagande en l'accusant de l'horrible crime d'antisémitisme. Ainsi, Israël et le sionisme ont transformé la calomnie antisémite en un moyen de chantage destiné à étouffer toute critique de leur politique et de leurs buts et à accuser toute personne, tout Etat ou toute institution qui ne se rend pas complice de leurs plans et de leurs manœuvres.

125. Pour justifier leur guerre d'agression de 1967, les dirigeants israéliens ont prétendu avoir déclenché cette guerre parce que les Arabes menaçaient l'existence même d'Israël. Il y a quelques semaines, cependant, les généraux israéliens ont déclaré que ni en 1967, ni antérieurement l'existence d'Israël n'a été en danger et qu'on avait eu recours à ce mensonge sur l'existence d'un tel danger pour fournir un prétexte à une guerre d'agression prévue et soigneusement planifiée contre les pays arabes. L'amour d'Israël pour la force et la violence et son mépris de l'opinion publique mondiale ont atteint ces limites.

126. La République arabe syrienne tient à attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le refus d'Israël de répondre aux dispositions des résolutions 316 (1972) et 317 (1972) du Conseil de sécurité qui invitent Israël à libérer le personnel militaire syrien et libanais enlevé à l'intérieur du territoire libanais. Ce crime d'enlèvement de la part d'Israël n'est pas seulement un acte de piraterie, mais également une violation des Conventions de Genève de 1949, qui interdisent de détenir des otages. Israël, de toute évidence, détient les officiers syriens enlevés en tant qu'otages, comme cela ressort de la proposition israélienne tendant à les échanger contre des prisonniers de guerre israéliens capturés alors qu'ils prenaient part à des opérations militaires dirigées contre les pays arabes.

<sup>7</sup> *Ibid.*, deuxième session, Supplément No 12 (A/1316), part III.

<sup>8</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-deuxième session, Supplément No 7, résolution 3 (XXVIII)*.

127. Le fait qu'Israël n'ait pas respecté les dispositions de ces résolutions du Conseil de sécurité est une violation de la Charte des Nations Unies. L'Assemblée générale devrait donc prendre des mesures en vue de la libération sans condition des officiers et du personnel militaire syriens et libanais.

128. Israël porte l'entière responsabilité de l'aggravation de la situation au Moyen-Orient et de la menace qu'elle représente pour la paix et la sécurité mondiales, car Israël persiste à mettre en œuvre sa politique d'expansion et a privé le peuple arabe de Palestine de ses droits nationaux. Les Etats-Unis, qui ont utilisé leur potentiel matériel et militaire, politique, scientifique et technique pour protéger l'agresseur israélien contre les pays arabes, partagent cette responsabilité.

129. Le veto opposé par le Gouvernement des Etats-Unis, pour la deuxième fois de son histoire aux Nations Unies, à un projet de résolution du Conseil de sécurité visant à arrêter l'agression israélienne contre la Syrie et le Liban<sup>9</sup> prouve que les Etats-Unis appuient cette agression. Il indique également que cette grande puissance a renoncé à ses engagements en vertu de la Charte des Nations Unies. Le veto des Etats-Unis, qui a rendu le Conseil de sécurité impuissant contre l'agression, a encouragé les agresseurs à continuer leur défi à la volonté de la communauté mondiale et à lancer une invasion plus étendue du territoire libanais les 16 et 17 septembre dernier. A la suite de cela, Israël a encore intensifié son agression en la faisant suivre d'une autre menée contre la République arabe syrienne.

130. En fait, le conflit du Moyen-Orient est fondamentalement un conflit entre le sionisme mondial qui a envahi la Palestine avec l'aide des impérialistes et des colonialistes, d'une part, et le peuple arabe de Palestine qui a été la victime de cette invasion et qui, chassé de sa patrie, a été forcé depuis 25 ans de mener une vie de dispersion et de privations, d'autre part. L'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu ce fait dans les résolutions adoptées après l'agression israélienne de juin 1967. En particulier, ces résolutions ont reconnu que :

"le problème des réfugiés arabes de Palestine provient du fait que leurs droits inaliénables, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, leur sont déniés".  
[Résolution 2535 B (XXIV).]

Elles affirment également que :

"... le peuple de Palestine doit pouvoir jouir de l'égalité des droits et exercer son droit à disposer de lui-même."  
[Résolution 2672 C (XXV).]

et ont déclaré que :

"... le respect intégral des droits inaliénables du peuple de Palestine est un élément indispensable à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient."  
[Résolution 2792 D (XXVI).]

131. Le conflit du Moyen-Orient a pris des dimensions nouvelles après l'agression israélienne contre trois pays

arabes en 1967, agression qui représentait une nouvelle étape dans les plans d'expansion sionistes israéliens et constituait une grave menace à la paix et à la sécurité mondiales.

132. J'affirme ici que l'attitude de la République arabe syrienne à l'égard de la question de Palestine et de l'agression impérialiste sioniste contre nos pays est ferme et se fonde sur les principes, les dispositions de la Charte des Nations Unies, les règles du droit international ainsi que sur les préceptes de justice et d'équité. J'affirme également qu'il y a deux conditions essentielles à l'établissement de la paix au Moyen-Orient : d'abord, reconnaissance du droit du peuple palestinien à sa terre et à sa patrie et au libre exercice de son droit à disposer de lui-même, et, ensuite, le retrait complet, immédiat et sans condition des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés.

133. Une paix par laquelle l'agresseur obtient sa récompense n'est pas une paix véritable. C'est la soumission à la volonté de l'agresseur et l'acceptation de conditions imposées par la force. L'histoire européenne contemporaine a montré qu'une paix qui n'est pas fondée sur le droit et la justice est un "répit entre deux guerres". Le fait de récompenser l'agresseur pour obtenir la paix invite à la guerre. C'est pourquoi nous repoussons énergiquement ce que l'on appelle "des solutions partielles". Ce sont là des efforts trompeurs qui confirment et perpétuent les conséquences de l'agression par un espoir mensonger d'en arriver à une paix formelle.

134. Israël et les impérialistes qui donnent leur plein appui à l'agression israélienne se trompent s'ils croient que la politique qui tend à imposer par la force des faits accomplis peut avoir pour résultat une paix stable et durable. Une telle paix ne peut résulter de la force et de l'agression, mais de la liberté et de la justice.

135. Certaines manœuvres et pressions bien connues ont, dans un ensemble de circonstances particulier, réussi à faire inscrire à l'ordre du jour de la présente session un point traitant des mesures à prendre pour empêcher le terrorisme [point 92]. Il est évident depuis le début que les initiateurs de ces manœuvres et de ces pressions voulaient provoquer le débat afin d'atteindre certains buts politiques. Le résultat est que l'opinion a conclu à la nécessité d'enquêter sur les causes de ces actes de violence. Nous sommes heureux de ce résultat et nous exprimons l'espoir que la discussion permettra de tirer des conclusions conformes aux principes contenus dans la Charte des Nations Unies, d'abord et surtout, entre autres, le droit des peuples à la liberté, à l'autodétermination et au maintien de la dignité humaine.

136. La République arabe syrienne a toujours pris position contre le terrorisme, qu'il soit le fait d'individus isolés, de groupes ou d'Etats. La Syrie n'a jamais manqué d'indiquer dans les documents des Nations Unies les principes qu'elle défend à cet égard et n'a jamais cessé de lutter pour ces principes et pour établir une société internationale régie par l'ordre et gouvernée par la justice, sous l'étendard de la paix.

137. La question à laquelle nous devons répondre est celle-ci : Qu'est-ce que le terrorisme et qui sont les

<sup>9</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-septième année, 1662ème séance.*

terroristes ? Pour répondre à cette question nous devons nous référer aux articles de la Charte de l'Organisation mondiale et nous en inspirer, car les formes les plus extrêmes de terreur contre lesquelles le monde élève une protestation ont été causées par la répudiation de cette Charte et des principes du droit international de la part de certaines forces internationales.

138. La Charte des Nations Unies condamne le colonialisme et l'agression, l'emploi de la force et la menace de la force. En même temps, nous constatons l'existence de forces impérialistes; les Etats auxquels elles appartiennent pratiquent le colonialisme, l'agression et l'intimidation et leur langage est celui des bombardements, des massacres et du génocide.

139. La Charte de l'Organisation mondiale confirme que tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. Cependant, les forces d'agression méprisent ce principe et appliquent une politique de domination et d'oppression qui va jusqu'à priver des peuples entiers de leurs terres et de leur patrie.

140. La Charte des Nations Unies postule l'égalité de tous les peuples, quelles que soient leur couleur, leur race et leur religion. Cependant des forces hostiles à l'humanité et aux principes de justice et d'égalité pratiquent la discrimination raciale et l'élèvent au rang de politique d'Etat et de philosophie.

141. Qu'est-ce donc que le vrai terrorisme ? Qui sont les vrais terroristes ? La lutte d'un peuple pour sa liberté et sa souveraineté constitue-t-elle un véritable terrorisme ? Ou bien le terrorisme se trouve-t-il réellement dans les actes d'agression et d'occupation ? Les véritables terroristes sont-ils ceux qui luttent pour regagner une liberté qui leur a été refusée et une patrie dont ils ont été chassés ou sont-ils ceux qui ont refusé aux peuples leur liberté et les ont chassés de leur patrie ?

142. Jusqu'à une époque toute récente un grand nombre de chefs de délégation et de délégués maintenant réunis dans cette Assemblée étaient décrits par les impérialistes comme des "terroristes". Les voix qui définissent et exploitent le terrorisme aujourd'hui sont les mêmes qui, tout récemment, qualifiaient de "terroristes" les combattants de la liberté en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

143. Lorsque nous remontons dans l'histoire, nous nous demandons si, à leur époque, Jefferson, Benjamin Franklin et George Washington n'étaient pas, aux yeux de la puissance coloniale dirigeante, des chefs terroristes ? Les héros qui résistaient à l'occupation nazie et fasciste en Europe n'étaient-ils pas des terroristes aux yeux des dirigeants nazis et fascistes ? Il est véritablement étrange de voir le représentant d'Israël venir devant l'Assemblée générale discuter du terrorisme et des mesures visant à le prévenir.

144. N'est-il pas absolument scandaleux que le représentant de ces institutions de meurtre et de terrorisme que sont la Hagana, le groupe Stern, l'Irgun Zvai Leumi — un autre nom pour Israël — vienne parler de terrorisme ? Qui a

assassiné le comte Bernadotte ? Qui s'est rendu coupable des massacres de Deir Yassin, de Qibya, de Qalqilyah et de Tul-Karm ? Quels sont ceux qui ont dynamité l'hôtel King David à Jérusalem, où ont été enfouis des vieillards, des femmes et des enfants innocents ? Qui a organisé et exécuté la campagne d'envoi par la poste, en Egypte, de colis contenant des explosifs, causant ainsi la mort de douzaines de personnes ? Quels étaient les héros du scandale Lavon ? Et qui était Lavon, le protagoniste principal de cette affaire ?

145. Lavon n'était-il pas à cette époque le Ministre israélien de la défense, l'adjoint du Gouvernement israélien dans ce crime, préparé par ce gouvernement, qui a causé la mort de victimes innocentes ? L'affaire Lavon, qui s'est produite en Egypte en 1954, a eu pour résultat le massacre de nombreuses et innocentes personnes, l'incendie de la bibliothèque américaine et le bombardement des ambassades américaine et britannique dans le but de saboter les relations de l'Egypte avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. A l'époque, les journaux israéliens ont qualifié ce crime de sauvage et de barbare avant que les agents de Lavon, Dayan et Pérez, aient été démasqués ?

146. Qu'attendent les dirigeants israéliens de cette campagne fiévreuse qui les a poussés à dire que l'objectif de la paix occupait maintenant la deuxième place dans leurs préoccupations ? Ne cherchent-ils pas à dresser l'opinion publique contre l'unité palestinienne arabe et à obtenir l'approbation — voire la participation — d'un certain nombre d'Etats à leur conspiration qui tend à écraser la résistance palestinienne, avant de prendre des mesures efficaces contre cette entité ? Ce qu'ils veulent, en outre, c'est détourner l'attention de l'opinion mondiale des activités israéliennes en Palestine occupée et dans les autres territoires arabes occupés chaque jour, chaque heure, chaque minute, ainsi que des actes de sauvagerie et de brutalité, des affronts à l'humanité et du terrorisme le plus extrême.

147. Nous voudrions mettre en garde tous ceux qui respectent la vérité et les principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration des droits de l'homme contre cette manœuvre. Elle n'est pas dirigée contre le seul mouvement de libération de la Palestine; elle menace également tous les mouvements de libération nationale dans le monde.

148. Nous sommes contre les actes de violence qui n'entrent pas dans le cadre d'une lutte légitime en vue de libérer les territoires conquis, de rétablir la dignité et la liberté des peuples ou de protéger les droits humains fondamentaux. Nous ne croyons pas que la violence qui détruit des vies humaines innocentes serve la cause du patriotisme. Cependant, nous n'exploiterons pas un acte désespéré qui a soulevé l'émotion pour nous opposer à une activité patriotique de libération ou pour étouffer dans le berceau la lutte légitime des peuples. Nous sommes fermement opposés au terrorisme de masse dont les Etats Membres des Nations Unies sont responsables lorsqu'ils pratiquent l'oppression contre des peuples qui luttent pour leur liberté, leur souveraineté, leur dignité nationale, en même temps que pour recouvrer leurs terres.

149. L'expérience des peuples du monde dans la lutte pour la liberté et la dignité humaine leur a appris que l'injustice imposée à un peuple opprimé constitue une menace sérieuse à la dignité et à la sécurité de tous les peuples.

150. L'agression et l'occupation maintenues par le massacre, la destruction et la discrimination religieuse et raciale ne sauraient étouffer les aspirations de nos peuples à la liberté et à la libération. Je dirai plutôt qu'elles ne font que renforcer leur foi dans l'homme et dans sa dignité, en même temps que leur conviction que la lutte d'un peuple, même lorsqu'il se trouve en proie à la destruction, à l'occupation et au concept de discrimination raciale et religieuse que défendent les impérialistes, l'emportera en fin de compte. Ceux qui sont fiers et grisés de leur pouvoir de tuer, de détruire, ceux que leurs succès dans l'agression et l'occupation enivrent, devraient se souvenir que les nazis dont ils ont repris les slogans et imité les méthodes ont été écrasés et anéantis et que les dirigeants nazis, qui furent à un moment donné les dieux de la guerre et de l'annihilation, ont en fin de compte été traités comme des criminels de guerre et comme les ennemis de l'homme.

151. Ceux qui persistent à pratiquer l'agression, à violer le droit international, les traités, les droits de l'homme devraient se rappeler que l'histoire nous apprend que le droit finit toujours par l'emporter et que la volonté des peuples est invincible.

152. M. ROMULO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : La discussion générale est pour nous une occasion traditionnelle de procéder à un inventaire, de réfléchir à la situation du monde et des Nations Unies et de faire entendre notre voix, au sein de cette instance universelle, sur les nécessités et les aspirations de l'humanité. Au moment où va prendre fin la discussion générale de cette session, nous constatons que le bilan comporte un mélange d'espoirs et de préoccupations qui nous incitent à la réflexion.

153. Les deux supergrands ont adopté une mesure importante pour contrôler la course aux armements nucléaires en convenant de limiter quantitativement les armes nucléaires stratégiques. Cependant, la course qu'ils se livrent à la suprématie qualitative en matière d'armements nucléaires se poursuit, ce qui empêche toute réduction importante de leurs budgets consacrés aux armements. Tandis que les perspectives de progrès vers le désarmement sont hautement proclamées, un lourd silence règne sur l'utilisation des sommes énormes que libérerait le désarmement.

154. La grande espérance des pays pauvres, maintes fois exprimée dans cette assemblée au cours des années, de voir une large part des économies provenant du désarmement consacrée à l'aide au développement, demeure toujours lointaine, voire illusoire. Le lien que les pays en voie de développement ont cherché à établir entre les deux principales activités des Nations Unies au cours des années 70, à savoir la Décennie du désarmement et la deuxième Décennie du développement, demeure ténu, pour dire le moins.

155. L'heureuse détente survenue en Europe a sans aucun doute réduit la tension internationale sur ce continent qui

détient le triste privilège d'avoir provoqué deux guerres mondiales et recèle encore en puissance les causes d'un troisième conflit au cours de ce siècle. Cependant, la prolifération nucléaire se poursuit en Europe et l'une des grandes puissances de ce continent continue de se livrer à des essais d'armes nucléaires dans l'océan Pacifique malgré l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère et sous l'eau édictée par les Nations Unies et la protestation indignée des pays de cette région qui font valoir à juste titre que, si de tels essais nucléaires sont aussi inoffensifs qu'on le prétend, il n'y a aucune raison de ne pas les effectuer dans l'océan Atlantique ou au large de la célèbre côte d'Azur où ils constitueraient pour les touristes une attraction supplémentaire.

156. Non loin de là, au Moyen-Orient, la paix reste non seulement fort éloignée, mais les manœuvres auxquelles se livrent les grandes puissances, pour acquérir une position de suprématie et d'influence dans la crise qui persiste, se poursuivent. La vente et la fourniture d'armes aux pays belligérants n'ont pas été interrompues. C'est là un facteur digne de réflexion, si on le rapproche de la proposition, louable quant à ses fins, du non-emploi de la force dans les différends internationaux. Cela veut-il simplement dire que les grandes puissances devraient s'abstenir de s'attaquer mutuellement d'une façon directe ? Ne devrait-on pas, plutôt, aller plus loin et considérer que les grandes puissances ne devraient pas encourager l'emploi de la force par des pays moins importants, grâce au moyen fort commode qui consiste à leur vendre ou à leur fournir des armes ? En d'autres termes, le moment n'est-il pas venu où les grandes puissances, dans l'impossibilité de s'attaquer directement sans encourir un danger mortel, cessent de conduire des guerres par personnes interposées, utilisant le tiers monde comme arène de combat pour poursuivre leurs ambitions d'hégémonie régionale ou globale ?

157. Nous avons suivi la détente qui se manifeste en Europe. Qu'en est-il des autres régions, étant donné que la paix est plus indivisible que jamais à l'heure actuelle dans notre monde toujours plus interdépendant ?

158. L'Amérique latine se débat dans les affres d'une révolution sociale qui se déroule dans le cadre de son sens profond de la solidarité, de ses traditions de justice et d'ordre, de son désir ardent d'apporter sa contribution la plus totale à la paix internationale et au bien-être de l'humanité.

159. L'Afrique poursuit sa lutte sans merci contre l'*apartheid* et autres formes de discrimination raciale, en même temps qu'elle continue de lutter sans admettre de compromis contre les bastions du colonialisme qui demeurent encore. Ce sont des luttes auxquelles les Philippines, ayant une expérience de près de quatre siècles de colonialisme et d'exploitation par des puissances étrangères, ne peuvent demeurer indifférentes; en fait, à maintes reprises, nous avons manifesté notre solidarité envers nos amis africains sur ces questions fondamentales qui touchent au cœur même de la Charte des Nations Unies.

160. Que dire de notre région, l'Asie ? En Asie, également, on a pu constater des signes de détente. Un début prometteur a été amorcé vers un règlement pacifique entre



l'Inde et le Pakistan. Le Bangladesh a été reconnu par de nombreux pays en tant que nation indépendante, bien que, de façon regrettable, il n'ait pas encore été admis au sein des Nations Unies. La Corée du Nord et la Corée du Sud ont entrepris un dialogue d'une importance capitale qui, éventuellement, pourrait conduire à un accord et à la réunification pacifique désirée ardemment par le peuple coréen. La Chine et le Japon ont conclu un accord sur l'établissement de relations diplomatiques, mesure qui revêt une très grande importance. Cependant, la guerre tragique d'Indochine se poursuit, sans qu'on puisse encore en envisager une fin équitable. Les grandes puissances poursuivent leurs manœuvres en vue de combler le vide de pouvoir dans cette région de l'Asie. Il n'existe aucune certitude qui permette de penser que l'Asie puisse se trouver bientôt dans les conditions de paix et de stabilité qui lui sont si nécessaires et qui ont trouvé leur expression poignante, l'an dernier, dans la Déclaration des ministres des affaires étrangères des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est — à savoir l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande — qui se sont réunis à Kuala Lumpur, et dans laquelle ces pays affirmaient qu'ils étaient "résolus à entreprendre tout d'abord les efforts nécessaires pour assurer la reconnaissance et le respect de l'Asie du Sud-Est en tant que zone de paix, de liberté et de neutralité, libre de toute forme d'ingérence de la part de puissances extérieures"<sup>10</sup>.

161. Au cours de ces dernières années, les Philippines ont mis l'accent d'une façon croissante sur leur participation aux groupes régionaux organisés conformément à la Charte et, plus particulièrement, dans les domaines de la coopération économique, sociale et culturelle. Des changements d'orientation importants se sont produits dans les deux groupes régionaux les plus importants dont nous faisons partie. Au sein du Conseil de l'Asie et du Pacifique l'accent a été mis récemment sur le développement économique, encouragé par les nouveaux faits survenus en Asie, principalement par la détente qui se manifeste de plus en plus et, par voie de conséquence, le regroupement des forces dans cette région. Au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, des initiatives plus marquées sont prises pour promouvoir une collaboration régionale plus étroite. Au début de cette année, l'Association a fait un grand pas en avant dans ses efforts de coopération. Elle a approuvé un plan pour la libéralisation du commerce sur une base sélective et un autre plan pour la complémentarité industrielle sur une même base sélective.

162. Jusqu'ici, l'Association n'a connu que des efforts de coopération bien distincts. Bien que ces domaines de coopération aient été — et soient — importants en eux-mêmes et se soient avérés d'un grand avantage pratique pour la région dans des domaines divers tels que le développement du tourisme, l'utilisation des techniques disponibles et les échanges culturels, l'accord économique récemment conclu doit être considéré comme le centre des activités de l'Association. C'est peut-être faire preuve de trop d'optimisme, en ce moment même, que de parler d'un marché commun lorsqu'il s'agit de l'Asie du Sud-Est, mais le plan complémentaire rédigé avec l'aide des Nations Unies

peut être envisagé, à juste titre, comme le précurseur d'un système important d'intégration économique régionale. S'il est couronné de succès, il deviendra, sans aucun doute, un jalon dans la coopération économique asiatique et il apportera une contribution toute spéciale à la situation économique mondiale.

163. Les cinq pays membres font confiance à l'Association et, à l'avenir, ils le feront d'une façon que nul d'entre eux n'avait prévu. A moins que la situation économique internationale ne s'améliore grandement pour les pays en voie de développement, les membres de l'Association estimeront de plus en plus que les meilleures possibilités de coopération avec le reste du monde résident plutôt dans des efforts régionaux de préférence à des efforts nationaux individuels. En se fondant sur ces possibilités, l'Association a entrepris des conversations exploratoires avec la Communauté économique européenne dans le but d'améliorer le marché qui ne cesse de se détériorer pour ses produits d'exportation.

164. L'Association est la preuve que ce moyen de coopération peut être développé de façon fructueuse même parmi des pays ayant des traditions différentes. Moins de six ans après sa fondation, l'Association commence à prendre une personnalité et à exercer une force, quoique encore modeste, dans les affaires asiatiques. Il y a quelques années, les ministres des affaires étrangères des pays de l'Association sont convenus de s'efforcer de jouer un rôle de médiateur dans le conflit cambodgien. Cette année, les mêmes ministres, par une initiative qui exprime leurs préoccupations profondes concernant la guerre du Viet-Nam, ont proposé une formule que les parties au conflit pouvaient envisager comme un moyen de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations en cours. Nous relancerons notre initiative, en tenant compte des objections formulées par les principales parties intéressées, car nous pensons que la voix asiatique ne se fait pas entendre mal à propos dans une guerre conduite sur le sol asiatique et qui entraîne de lourdes pertes de vies humaines en Asie.

165. Les réalisations modestes de l'Association sont une source de fierté pour les pays qui la composent et qui les considèrent de bon augure pour des réalisations futures plus importantes. Les progrès réalisés par l'Association pourraient être renforcés et accélérés dans ce climat tant souhaité de paix et de stabilité pour l'Asie dont j'ai déjà fait état.

166. Les initiatives modestes récemment entreprises par les Nations Unies sont, de l'avis de mon gouvernement, fort valables. Nous parlons plus particulièrement du rétablissement des réunions périodiques du Conseil de sécurité et, plus spécialement, de la session tenue par le Conseil en Afrique. De telles réunions dans diverses parties du monde peuvent aider à mettre en lumière les problèmes de la région et susciter de nouveaux efforts pour les résoudre. A cet égard, le Gouvernement des Philippines suggère que le Conseil de sécurité examine la possibilité de se réunir, dans un avenir très proche, en Asie. L'Asie est dans un état de changement, et pourtant, au moment où se font jour tant de nouvelles promesses dans les affaires asiatiques, la région demeure toujours troublée par de très graves problèmes. Les efforts tendant à faire face à la fois aux difficultés et aux

<sup>10</sup> Voir document A/C.1/1019 (miméographié).

nouvelles occasions qui se présentent pourraient se porter sur un autre plan, d'où les problèmes pourraient être envisagés sous de nouvelles perspectives, à notre avis, grâce à une réunion en Asie du Conseil de sécurité.

*M. Coradin (Haïti), vice-président, prend la présidence.*

167. La paix et la non-ingérence de la part de puissances étrangères, ce sont là deux biens qui n'ont pas de prix et dont les pays d'Asie en voie de développement ont besoin aujourd'hui; la paix, car en l'absence de danger d'agression nous pouvons consacrer une plus grande partie de nos ressources à la tâche urgente du développement dans le but de satisfaire le juste désir de nos peuples à une vie meilleure; la non-ingérence de la part des puissances étrangères, car la subversion inspirée et appuyée de l'extérieur est toujours l'un des problèmes les plus sérieux qui se posent aux pays en voie de développement en Asie.

168. Aux Philippines, ce problème particulier a atteint un état de gravité extrême le mois dernier, ce qui a contraint le président Marcos à invoquer l'autorité que lui donne la Constitution des Philippines pour proclamer la loi martiale. Son but immédiat a été de protéger la République des Philippines contre un renversement violent organisé par des groupes subversifs opérant grâce à un appui extérieur. Mais il s'est aussi saisi de cette occasion pour mettre sur pied des mesures urgentes et nécessaires en vue d'éliminer les inégalités de la société philippine, et ce grâce à une profonde réforme et la restructuration des institutions sociales, politiques et économiques qui n'avaient pas répondu jusqu'à présent comme il fallait au besoin urgent de justice sociale. Il est significatif de voir que l'une des premières décisions fut de déclarer l'ensemble des Philippines "zone de réforme agraire".

169. La gravité de la situation aux Philippines a encore été accentuée au mois de juillet dernier par des inondations qui ont été les pires qu'ait connues l'histoire des Philippines. Dans une région où la moyenne annuelle des pluies est de 100 pouces, 75 pouces de pluie sont tombés en une seule semaine et les précipitations ont duré trois semaines, inondant presque entièrement la vaste et fertile plaine centrale de Luzon, que l'on appelle aussi le "bol de riz" ou le "grenier à riz" des Philippines. Des fermes produisant des grandes quantités de riz, des terres à canne à sucre, des réserves de pêche, des maisons, des infrastructures et des complexes industriels, même les bornes délimitant les propriétés privées, ont été endommagés ou détruits à un point tel que nos efforts de développement risquent d'être retardés de trois à cinq ans. Les victimes de l'inondation s'élèvent à plus de 2 millions alors que la population totale de la zone sinistrée est de 7 millions. Mais les données statistiques ne peuvent à elles seules fournir une véritable idée de ce qu'a coûté cette calamité sur le plan humain.

170. C'est à la suite de cette large dévastation matérielle et des souffrances humaines causées par cette inondation sans précédent que les mouvements de subversion aux Philippines ont intensifié leurs efforts pour semer la panique et saper les conditions d'ordre public indispensables à un travail efficace de reconstruction, ne laissant ainsi au président Marcos d'autre choix que de déclarer la loi martiale.

171. Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour faire part de la profonde reconnaissance du Gouvernement et du peuple des Philippines pour l'aide que les victimes de l'inondation ont reçue du monde entier, non seulement de la part de gouvernements avec qui nous entretenons des relations diplomatiques, mais aussi de la part de pays avec qui nous n'avons pas encore établi de telles relations; je pense ici à la République populaire de Chine et à l'Union des Républiques socialistes soviétiques, deux pays qui nous ont donné une assistance aussi généreuse que bienvenue.

172. La Croix-Rouge internationale et ses filiales, grâce à une tradition ancienne et qui lui fait honneur, a répondu immédiatement en apportant une aide d'urgence. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) a fait de même avec ses approvisionnements immédiatement disponibles, ses méthodes d'action pratiques et la richesse de son expérience pour faire face à des situations d'urgence. Le Programme alimentaire mondial (PAM), le Conseil économique et social, et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont été tout à fait à la hauteur des circonstances, de même que le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, l'ambassadeur Farouk Berkol, dont c'était la première grande mise à l'épreuve, a montré que l'Assemblée avait agi sagement l'an dernier en créant son poste. Le personnel du Secrétariat et un grand nombre de personnes agissant à titre individuel, dans un geste spontané de sympathie, ont recueilli des contributions substantielles que le Secrétaire général lui-même a transmises à la Croix-Rouge nationale philippine par l'intermédiaire de la mission philippine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

173. J'ai parlé en détail des différentes institutions des Nations Unies qui ont apporté leur aide aux Philippines en des heures difficiles, car cela illustre le magnifique potentiel constructif que possèdent les Nations Unies pour aider les pays à faire face aux catastrophes naturelles. La délégation des Philippines espère renforcer ce potentiel grâce à une nouvelle proposition faisant suite à l'initiative qu'elle a prise à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale sur le rôle de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) dans la découverte des voies et moyens de réduire les effets néfastes des tempêtes et d'éliminer ou de minimiser leur potentiel destructif. Notre nouvelle proposition prendra la forme d'un projet de résolution intitulé "Action internationale de réduction des effets néfastes des tempêtes". Son but principal sera de permettre une action intégrée grâce à une coopération et une coordination accrues entre l'OMM, le PNUD et le Bureau de coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe en ce qui concerne notamment la prévention, la prédiction et le contrôle des catastrophes naturelles.

174. Nous espérons que la proposition des Philippines aura un bon nombre de coauteurs et qu'elle recueillera l'approbation unanime de cette Assemblée.

175. Le terrorisme est inscrit à notre ordre du jour [point 92], et il l'est à juste titre. Les actes criminels d'individus ou de groupes d'individus contre des innocents ne sauraient être approuvés par la société internationale et il faut mettre en oeuvre tous les moyens possibles pour mettre fin à ces

actes et pour les prévenir. On se rappellera ainsi que, l'année dernière, la délégation des Philippines s'est particulièrement consacrée à un effort visant à mettre au point des moyens efficaces pour mettre fin au détournement des avions et la République des Philippines prend en ce moment même des mesures spéciales pour faire face à des menaces semblables chez elle. Même si ces actes de terrorisme sont des réactions irrationnelles et aberrantes à des différends internationaux non encore résolus, ils ne sauraient être excusés en aucune façon et doivent être condamnés. Mais, en même temps, nous devons faire face à notre responsabilité qui est de renouveler nos efforts pour résoudre ces différends. Nous ne pouvons pas prétendre être irréprochables tant que nous n'aurons pas fait tout ce qui est en notre pouvoir pour régler ces différends.

176. Naturellement, les Nations Unies ont des possibilités immenses pour effectuer un travail constructif dans tous les domaines de l'activité internationale et c'est l'un des faits les plus regrettables de notre temps de voir que ces possibilités n'ont jamais été pleinement utilisées. Les grandes puissances n'ont jamais apporté aux Nations Unies la foi et l'appui dont cette Organisation a besoin et qu'elle mérite pour remplir les buts grandioses de la Charte. Au cours de cette discussion générale, cette salle a entendu maintes et maintes fois l'écho des allusions favorables faites aux perspectives fondamentales qu'ouvre la détente, à des réunions historiques au sommet, à des initiatives hardies pour inaugurer une ère de négociations prenant la place de celle des affrontements et à des accords réels sur le contrôle des armes nucléaires. Et tout cela, malheureusement, il faut bien le dire, s'est passé en dehors des Nations Unies. Alors qu'elles devraient jouer un rôle central dans les efforts tendant à réaliser l'un des buts fondamentaux de la Charte, les Nations Unies se sont vues reléguées à la périphérie des événements les plus importants dans le domaine de la sécurité internationale.

177. On a manqué une belle occasion, la première année des Nations Unies, quand les grandes puissances n'ont pas réussi à s'unir pour appuyer les buts de la Charte qui sont de "préservier les générations futures du fléau de la guerre..." et de "créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international". Au contraire, elles se sont laissées aller à une guerre froide, dangereuse et stérile.

178. Quel monde différent serait le nôtre si les grandes puissances avaient consacré ne serait-ce qu'une modeste part des immenses ressources réservées à la guerre froide aux Nations Unies afin de réaliser ce but de la Charte qui est de "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande", donnant ainsi un fondement à cet autre but essentiel de la Charte qui est de "proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites".

179. Est-il encore possible aux Nations Unies d'avoir une deuxième chance de jouer leur rôle qui consiste à réaliser de façon efficace les buts de la Charte ? Le dernier rapport du Président du Groupe de la Banque mondiale, M. Robert

McNamara, laisse entendre qu'il est presque trop tard. Dans le discours qu'il a prononcé à la récente réunion du Groupe de la Banque mondiale, M. McNamara, son président, a dit — et les membres de cette Assemblée devraient prêter grande attention à sa déclaration :

"L'Aide publique au développement n'étant qu'à mi-chemin de l'objectif, les pays les plus pauvres ne peuvent guère espérer atteindre leur objectif de croissance de 6 p.100. Au cours de la décennie, leur progrès économique sera nécessairement si lent que le niveau de vie incroyablement bas de centaines de millions d'êtres humains restera pratiquement inchangé. Le revenu par habitant de ces larges couches de population ne progressera pas de plus de 2 dollars par an<sup>11</sup>."

Ce sont là les mots de M. McNamara. Je le cite à nouveau :

"Les projections indiquent qu'à la fin de ce siècle — c'est-à-dire en l'espace d'une génération seulement — les habitants des pays développés disposeront d'un revenu par habitant de plus de 8 000 dollars par an, aux prix de 1972, tandis que la masse des pauvres... n'aura en moyenne qu'un revenu inférieur à 200 dollars par habitant, et que le revenu des 30 à 40 p.100 les plus pauvres d'entre eux n'atteindra même pas 100 dollars<sup>12</sup>."

En d'autres termes, cet odieux fossé de pauvreté s'élargit de plus en plus rapidement et les pauvres, les pays en voie de développement, sont, en fait, au seuil d'une vie dans un ghetto global, avec toutes les conséquences inquiétantes d'une telle situation. Le Président de la Banque mondiale indique l'une de ces conséquences en ces termes prophétiques :

"Si les pays riches n'adoptent pas, à la fois en matière d'aide et de commerce, des mesures propres à réduire le déséquilibre croissant entre leur propre richesse et l'indigence des pays pauvres, le développement ne pourra pas se réaliser dans un délai acceptable. Au sein de la communauté internationale, le fossé qui sépare le camp des privilégiés, des nantis et des satisfaits de celui des défavorisés, des démunis et des mécontents ne fera que s'élargir, et une telle évolution, nous le savons bien, n'est pas de nature à favoriser la paix et la tranquillité au sein des nations<sup>13</sup>."

Et M. McNamara soulignait :

"Les pays développés ont le devoir de multiplier leurs efforts pour réaliser un minimum de justice dans la répartition des richesses entre les nations<sup>14</sup>."

180. Dans ce contexte, le déclin de la coopération internationale pour le développement a des implications lourdes de menaces non seulement pour la prospérité, mais aussi pour les perspectives de paix durable et stable dans le monde. La diminution, réelle et proposée, de l'appui budgétaire de certains pays aux Nations Unies et au système

<sup>11</sup> Robert S. McNamara, *Discours prononcé devant le Conseil des gouverneurs* (Washington, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 1972), p. 7.

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>14</sup> *Ibid.*

de leurs différentes institutions est déjà décourageante en soi. Mais plus décourageante encore est la perspective d'une diminution ou simplement d'une stabilisation des contributions volontaires de certains pays riches à des organismes des Nations Unies tels que le FISE et le PNUD.

181. En tant que représentant de l'un des pays fondateurs des Nations Unies, j'espère sincèrement que ces craintes ne s'avéreront pas justifiées. Tous les grands problèmes nouveaux qui se présentent aux Nations Unies soulignent l'unité indéniable de la famille humaine, la destinée commune de l'humanité sur cette planète fragile, limitée et vulnérable qu'est la terre.

182. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui a eu lieu à Stockholm en juin, et qui s'est terminée sur un grand succès en dépit des difficultés formidables qu'elle a dû surmonter, nous a rendu plus sensible le fait qu'il n'y a qu'une terre et que nous devons agir en tant que communauté unique pour sauvegarder et alimenter ses systèmes de maintien de la vie.

183. La déclaration du 20 septembre 1972 du Secrétaire général selon laquelle l'année 1974 sera célébrée comme l'Année mondiale de la population nous rappelle de façon incontestable que les ressources de la terre sont restreintes et que la planification démographique est indispensable à la préservation de l'espèce humaine et à l'amélioration de la qualité de vie dans le monde. La délégation des Philippines se félicite du succès remarquable du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, dans ses efforts pour transmettre efficacement ce message, et elle est disposée à donner son plein appui au programme de l'Année mondiale de la population.

184. Les réunions préparatoires de la prochaine conférence sur le droit de la mer nous rappellent utilement que les ressources des mers et des océans, au-delà des limites de la juridiction nationale, font partie du patrimoine commun de l'humanité.

185. Les impératifs de la préservation de l'espèce humaine et de l'amélioration de sa qualité sur une terre relativement petite et à la population dense, avec des ressources limitées, nous incitent inexorablement à examiner sérieusement la nécessité de subordonner ou d'ajuster les intérêts nationaux égoïstes et étroits aux besoins plus vastes de l'humanité. L'Organisation des Nations Unies est un instrument indispensable dans ce processus de transition difficile, peut-être lent, et certainement pénible.

186. Les Nations Unies existent; elles sont désireuses de servir et sont prêtes à le faire; elles sont à notre disposition. Donnons-leur une deuxième chance de jouer le rôle central dans les affaires internationales que la Charte entendait leur assigner. Comme nous l'avons proposé à maintes reprises, amendons la Charte, si possible, afin de faire des Nations Unies un instrument plus efficace et qui réponde mieux aux nécessités et aux problèmes d'aujourd'hui. Il est évident que l'Assemblée générale ne nous donne l'occasion que d'une évaluation très générale. La nature de l'examen soigneux qu'exige une modification de la Charte veut que cet examen soit fait au sein d'un organe approprié et spécialement créé à cet effet. Le Gouvernement des Philippines est prêt à

s'associer à toute proposition recommandant la création d'un tel organe par l'Assemblée, avec mandat d'étudier soigneusement les suggestions précises qui ont été ou seront faites de façon plus détaillée par les Etats Membres et par des experts qualifiés. Un organisme restreint, mais cependant assez largement représentatif, pourrait examiner avec soin et de façon ordonnée les diverses suggestions avancées et dresser un tableau des divers degrés d'accord qui existent à l'égard de ces propositions. Les suggestions qui auraient reçu le plus large appui seraient reprises en temps opportun par les deux principaux organes délibératifs des Nations Unies.

187. Un sérieux examen de la Charte de l'Organisation mondiale et une évaluation de son efficacité dans la solution des problèmes d'aujourd'hui ont reçu un vaste appui, à la fois des grands et des petits Etats Membres. De façon générale, on se montre disposé à étudier avec le plus grand sérieux toutes les propositions précises qui pourraient être faites. Cela est vrai, par exemple, pour ce qui est de la réponse reçue des Etats-Unis [A/8745/Add.1], un des plus importants Membres fondateurs de l'Organisation, et cela ressort également nettement de la déclaration très ferme faite en cette Assemblée par le représentant de la République populaire de Chine [2051ème séance], qui parmi les Membres importants est le plus nouveau de notre organisation.

188. Dans l'intervalle, utilisons pleinement l'Organisation des Nations Unies telle qu'elle est et donnons-lui notre appui le plus complet. C'est maintenant que s'ouvre à nous le moment le plus approprié pour commencer. Nous avons un Président de l'Assemblée générale qui est énergique, perceptif, ingénieux, qui s'est déjà montré digne de l'excellent exemple donné par ses éminents prédécesseurs, dont le dernier était l'homme d'Etat indonésien remarquable qu'est le Ministre des affaires étrangères Adam Malik.

189. Comme successeur de notre très estimé ancien Secrétaire général U Thant, dont la valeur exceptionnelle ressort du succès qu'il a connu "au poste le plus impossible du monde" pendant plus de dix ans, nous avons le grand privilège d'avoir M. Kurt Waldheim, homme d'une vision, d'une intégrité et d'un courage moral exceptionnels. M. Waldheim est à la fois un homme de sagesse et un homme d'action — deux qualités rarement réunies — un Secrétaire général qui ne craint pas de prendre des initiatives, d'offrir ses bons offices et de pratiquer une diplomatie discrète, mais qui ne craint pas non plus de parler clairement et franchement lorsque, à son avis, les devoirs que lui confère la Charte l'exigent. Il a notre pleine confiance et notre appui le plus total.

190. Pour résumer notre discussion générale, je dirai, alors que nous nous réunissons ici chaque année pour passer en revue les problèmes et les perspectives des affaires internationales, que nous ne pouvons manquer d'être frappés par le fait que notre monde change radicalement dans l'espace d'une année. Ce qui nous semble provisoire et problématique en une année donnée devient réalité l'année suivante. Il y a un an, nous préparions la Conférence de Stockholm sur l'environnement. Aujourd'hui, à la suite du succès considérable de cette conférence, nous avons une

compréhension nouvelle et plus approfondie du caractère unique de la biosphère terrestre, cette enveloppe mince qui, seule, soutient la vie, non pas seulement la vie humaine, mais toute la vie. En une courte année, nous avons acquis une compréhension plus profonde de notre interdépendance fondamentale.

191. Dans le domaine politique, dans les relations entre nations, nous avons été les témoins d'un bond en avant, non moins étonnant et vital, vers un accommodement — accommodement qui, encore, a les mêmes racines, que l'on s'en rende compte ou non —, à savoir une prise de conscience croissante de l'interdépendance foncière des hommes, ce qui est indispensable si l'on veut créer un avenir viable.

192. Chacune de ces questions vitales semble illustrer, une fois encore, comment nous nous acheminons vers une ère de responsabilité collective à l'égard du monde et de ses peuples. Tout en maintenant le riche héritage culturel et l'individualité unique des nations et des races, nous devons, par un effort conscient, surmonter l'esprit de clocher de l'action nationale unilatérale chaque fois qu'il compromet le bien-être du monde dans son ensemble. C'est sous l'angle de ces considérations que mon gouvernement considère toutes les mesures prises par notre Organisation mondiale, avec la ferme conviction qu'à chaque pas nous aurons la clairvoyance qui nous guidera vers l'harmonisation des affaires humaines.

*La séance est levée à 13 h 30.*